

# LA SEMAINE AFRICAINE



lasemaineafricaine.info

N° 4326 du Vendredi 20 Mars 2026 - 75<sup>e</sup> Année - Siège Social: Bd Lyautey - Brazzaville - B.P.: 2080 -  
- CONGO: 500 F. CFA - FRANCE: 1,75 Euro - Tél.: (+ 242) 06 801.42.03 - 06 660.75.86 - E-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr Secus aut

## ELECTION PRESIDENTIELLE



## Denis Sassou-Nguesso proclamé vainqueur

Sans surprise, le président sortant se succède à lui-même. Denis Sassou-Nguesso a été proclamé vainqueur pour un cinquième mandat avec 94,82% des voix lors du scrutin des 12 et 15 mars 2026, selon les résultats provisoires annoncés mardi 17 mars à la télévision nationale par le ministre de l'Intérieur et de la décentralisation Raymond Zéphirin Mboulou. Ces résultats doivent maintenant être validés par la Cour constitutionnelle. (P.3)

## PRESIDENTIELLE 2026

# Peu d'engouement et ras-le-bol (P.6)

## ARCHIDIOCESE D'OWANDO

# Bientôt une nouvelle chapelle à Ewo



Le Chef de l'Etat financera la construction de cet ouvrage. La bonne nouvelle a été annoncée à l'archevêque d'Owando, Mgr Gélase Arnel Kema, par le conseiller du président de la République, Rémy Ayayos Ikounga.

(P9)

## EDITORIAL

### Le peuple s'est-il exprimé?

## MAÎTRE GISCARD BAVOUEZA-GUINOT

Notaire

Titulaire d'un office notarial sis 30, Avenue Nelson MANDELA  
(à côté de l'ex FOREVER LIVING, non loin de l'Agence Française de Développement),  
Centre-ville, Brazzaville.  
Tél : (00242)04.418.20.81/06.540.59.45, B.P : 15.244  
E-mail : etudegiscardbavouezaguinot@gmail.com  
République du Congo

## «WRIST CONSTRUCTION»

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE  
Au Capital de 1.000.000 FRANCS CFA  
Siège Social: 94 bis, rue Joly, arrondissement 2 Bacongo, Brazzaville,  
RCCM: CG-BZV-01-2023-B12-00044  
REPUBLIQUE DU CONGO.

### CESSION DES PARTS SOCIALES, TRANSFORMATION DE LA PERSONNE MORALE, DEMISSION DU GERANT, NOMINATION D'UN NOUVEAU GERANT, AMENDEMENT DES STATUTS ET POUVOIRS.

Aux termes d'un procès-verbal des décisions collectives Extraordinaires de la société dénommée «**WRIST CONSTRUCTION**», en date à Brazzaville du quatre décembre deux mil vingt-cinq, enregistré au bureau des domaines et du timbre de Bacongo, à Brazzaville, le 04 mars 2026, sous **Folio 039/039, n°1173**, plusieurs résolutions ont été adoptées, à savoir:

- 1- La cession de la totalité des parts sociales détenues par Monsieur **MANDANGUI Elie Geoffroy** à Monsieur **MAIZONZAMA-BIANGONGA Flanel Gloire Prudent**;
- 2- La transformation de la personne morale en Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle;
- 3- La démission de Monsieur **MANDANGUI Elie Geoffroy** en qualité de gérant et la nomination de Monsieur

**MAIZONZAMA-BIANGONGA Flanel Gloire Prudent** en qualité de nouveau gérant pour une durée illimitée;

4- L'amendement des statuts et les pouvoirs donnés à Maître **Giscard BAVOUEZA-GUINOT** pour l'accomplissement des formalités légales.

Dépôt légal a été effectué, par les soins du Notaire soussigné, au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, le 06 mars 2026, sous le numéro **CG-BZV-01-2026-D-00179**;

Mention Modificative a été portée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de Brazzaville, le 06 mars 2026, sous le numéro **CG-BZV-01-2026-M-15648**.

Fait à Brazzaville, le 12 mars 2026

Pour avis

Maître Giscard BAVOUEZA-GUINOT  
Notaire

## "TRADING OIL GAZ INVEST TRANSPORT ET LOGISTIQUE"

En sigle «TROGI TL»

Société Anonyme avec Administrateur Général  
Au capital de Dix Millions (10.000.000) de Francs CFA  
Siège social: Avenue Dr Moe POATY, n°91, Centre-Ville  
Pointe-Noire  
République du CONGO

## CONSTITUTION

Conformément à la loi, il a été constitué, le dix février deux mil vingt-six, une Société Anonyme Avec Administrateur Général dénommée «**TRADING OIL GAZ INVEST TRANSPORT ET LOGISTIQUE**», dont les statuts ont été enregistrés au Bureau de l'Enregistrement Domaines et Timbre Pointe-Noire CENTRE, le 25 février 2026, sous **Folio 038/234 n°1682**.

### OBJET:

La société a pour objet:

- Le transport des produits pétroliers et ses dérivés, l'affrètement des navires
- La location de services d'équipage;
- Le levage;

### SIEGE SOCIAL:

Le siège social est sis Avenue Dr Moe POATY, n°91, Centre-Ville, Pointe-Noire.

### APPORTS EN NUMERAIRE:

Lors de la constitution, les actionnaires ont apporté à la société la somme de 10.000.000 FCFA.

### GERANCE:

Monsieur **OUNSOU Oundedji Gosset Protais**, demeurant et domicilié à Pointe-Noire, a été nommé en qualité d'Administrateur Général.

### DEPOT AU GREFFE:

La société est immatriculée au registre du Commerce et du Crédit Mobilier de Pointe-Noire sous le numéro **CG-PNR-01-2026-B14-00003**, le 02 mars 2026

Pour insertion légale

L'Administrateur



## MINISTERE DE L'ECONOMIE, DU PLAN ET DE L'INTEGRATION REGIONALE PROJET DE CREATION DES ACTIVITES ECONOMIQUES INCLUSIVES ET RESILIENTES AU CHANGEMENT CLIMATIQUE UNITE DE GESTION DU PROJET

Financement: Banque Internationale de Reconstruction pour le de Développement (BIRD - 9493-CG), Partenariat Mondial pour les Paysages Durables et Résilients (PROGREEN - C0684-CG) et (IDA - 7433-CG)

### AVIS A MANIFESTATION D'INTERETS AMI N°001/MEPIR/PROCLIMAT/UGP-CPM/26

#### Recrutement d'un(e) Assistant(e) en Sauvegardes dédiées à la Gestion des Plaintes

#### 1. Contexte

Le Gouvernement de la République du Congo a obtenu de la Banque internationale de reconstruction et de développement (BIRD) un prêt d'un montant de 70 millions USD et d'un don d'un montant de 12 millions USD du Partenariat mondial pour les paysages durables et résilients (PROGREEN), soit un total de 82 millions USD, pour la mise en œuvre du Projet de création des activités économiques inclusives et résilients au changement climatique (ProClimat Congo - P177786). Le ProClimat a aussi bénéficié d'un financement additionnel de 50 millions USD de la part de l'IDA. La durée du Projet est de cinq (5) ans. Une partie de ces fonds serviront à effectuer le paiement au titre du contrat suivant: «**Recrutement d'un(e) Assistant en Sauvegardes dédiées à la Gestion des Plaintes**».

#### 2. Objectifs de la mission

Sous la supervision du Coordonnateur du projet et celle des Spécialistes en Sauvegardes Environnementale, Sociale et VBG de l'UGP, l'Assistant (e) en Sauvegarde – Gestion des plaintes assure la réception, le filtrage, l'enregistrement et le suivi des plaintes reçues via le numéro vert, en garantissant le déclenchement approprié des procédures de traitement, y compris pour les cas complexes et sensibles.

#### À ce titre, il ou elle:

- Réceptionne et filtre les plaintes et préoccupations transmises via le numéro vert ou autres canaux officiels ;
- Enregistre et documente systématiquement chaque plainte dans les outils de suivi dédiés, en garantissant la traçabilité et la confidentialité des informations;
- Assure le suivi des procédures de traitement, en veillant au déclenchement rapide et approprié des actions correctives;
- Collabore étroitement avec les Spécialistes en Sauvegardes pour l'orientation et la prise en charge des cas complexes ou sensibles, notamment ceux liés aux risques sociaux, environnementaux et VBG;

- Contribue à la transparence du mécanisme de gestion des plaintes en produisant des rapports périodiques sur l'état d'avancement, les tendances et les mesures correctives mises en œuvre;
- Collabore avec les experts de l'UGP et des BSP, notamment les spécialistes et assistants en sauvegardes, pour assurer la cohérence et l'efficacité des interventions;
- Exécute toute autre tâche confiée par le Coordonnateur, en lien avec les objectifs du projet.

#### 3. Profil du Consultant(e)

- L'assistant (e) en Sauvegardes – Gestion des plaintes devra présenter le profil ci-après:
- Avoir un diplôme universitaire (Bac+3) ou équivalent en sciences environnementales, sociales, développement rural, agriculture ou toute autre discipline apparentée;
  - Avoir une expérience professionnelle d'au moins deux ans dans le domaine environnemental et/ou social;
  - Avoir des aptitudes dans la résolution des questions environnementales suscitées par les différentes activités du projet;
  - Avoir une bonne connaissance des technologies de l'information et de la communication TIC (Logiciel de saisie, de traitement de donnée, matériel, internet et mobile et des médias numériques), la maîtrise de l'application ODK Collect ou Kobotoolbox est un atout;
  - Avoir une bonne expression orale et écrite du français;
  - Avoir une bonne capacité rédactionnel;
  - Être capable de travailler sous pression et dans un environnement multiculturel;
  - Avoir le sens d'écoute et la capacité à interagir avec les communautés locales de manière respectueuse et inclusive;
  - Avoir l'esprit d'équipe à travailler en coordination avec l'UGP et les BSP;
  - Avoir une maîtrise des langues nationales serait un atout.

Les candidatures féminines sont vivement encouragées.

#### 4. Durée

La durée du contrat est de 12 mois à temps plein à partir de la prise de service avec une période d'essai de 3 mois. Le contrat pourra être renouvelé pendant la durée du projet, en fonction des résultats obtenus et de la preuve de bonne performance. L'assistant (e) en Sauvegardes dédiés à la gestion des plaintes résidera à Brazzaville, mais il/elle est appelé(e) à se déplacer dans les zones de compétence du projet.

#### 5. Processus de sélection

La sélection du candidat se fera en deux (2) phases: (i) une phase de présélection des candidats sur la base de leur CV qui permettra l'établissement d'une liste restreinte composée de candidats répondant aux critères minimums de qualification et d'expérience consignés dans l'appel à candidature; (ii) une phase d'interview pour laquelle les candidats présélectionnés sur la liste restreinte se présenteront. Seul(e)s les candidat(e)s présélectionné(e)s seront contacté(e)s.

#### 6. Dossiers de candidature

L'Unité de Gestion du ProClimat invite les candidats à fournir en français un dossier de candidature comprenant une lettre de motivation, un curriculum vitae, des copies de diplôme, des certificats de travail ou tout autre document justifiant de l'expérience. Ces manifestations d'intérêts doivent être déposés sous plis fermé ou envoyés par courrier électronique à l'adresse ci-dessous au plus tard le **31 mars 2026 à 16H00, heure locale** avec la mention: «**Avis de recrutement d'un(e) Assistant en Sauvegardes dédiés à la Gestion des Plaintes**».

Seules les expériences prouvées par les attestations ou certificats de travail de l'employeur seront pris en compte. Les candidats sont encouragés à produire le maximum de preuve pour étayer leur candidature.

Les candidats intéressés et éligibles peuvent obtenir des informations et prendre connaissance des Termes de référence (TDRs) en envoyant un e-mail ou en se rendant à l'adresse indiquée ci-dessous, du lundi au vendredi, de 9 heures à 16 heures.

L'adresse à laquelle, il est fait référence ci-dessus est : Projet de création des activités économiques inclusives et résilients au changement climatique (ProClimat), sur l'Impasse du Croisement Groupe Scolaire REMO et Avenue Maréchal LYAUTEY, Résidence Ex-Air Afrique, Centre-Ville, Brazzaville, République du Congo, Email: proclimatmarches@gmail.com/ proclimatcongo@gmail.com, Tél. + 242: 06 696 16 10/06 498 97 25/

Fait à Brazzaville, le 16 mars 2026

Le Coordonnateur

Mexans Sosthène MAYOUKOU

PRESIDENTIELLE 2026

# Denis Sassou-Nguesso l'emporte largement

Le Congo tourne une nouvelle page après la proclamation, mardi 17 mars 2026, par le ministre de l'Intérieur Raymond Zéphirin Mboulou, des résultats provisoires de l'élection présidentielle tenue les 12 et 15 mars. Sans surprise, Denis Sassou-Nguesso, 82 ans, se succède pour un nouveau mandat de cinq ans: il recueille 94,82% des suffrages exprimés. Mabio Mavougou-Zinga arrive en deuxième position.

Le scrutin s'est déroulé dans le calme et, dès le lendemain, la vie quotidienne a repris son cours. Les élections ne font plus partie des conversations quotidiennes: la victoire du président-candidat, face à six adversaires de poids électoral limité, paraissait déjà tracée. Aucun de ses rivaux n'a franchi le seuil des 2%. Mabio Mavougou-Zinga obtient 1,48% des voix; Uphrem Dave Mafoula 1,03%. Les autres candidats sont en dessous de 1%: Méline Destin Gavet Elengo 0,87%; Joseph Kignoumbi Kia-Mboungou 0,86%; Vivien Romain Manangou 0,61%; et Anguio Nganguia-Engambé 0,33%. Le Président a suivi la publication des résultats en direct à la télévision publique, depuis son siège de campagne, envahi par plusieurs centaines de militants qui chantaient et dansaient au rythme de la fanfare. À l'annonce des résultats, il est apparu au balcon du troisième étage de ce siège, accompagné de son épouse Antoinette, saluant ses militants, sympathisants et proches vêtus d'effigies à

son portrait. Au pied de l'immeuble, la liesse se poursuivait. Visiblement satisfait, il a adressé quelques mots aux présents, tout en exprimant sa joie. «Le peuple a massivement voté. Ce qui montre son niveau élevé de civisme et de sens patriotique. Nous devons d'abord nous féliciter de cela. Naturellement, féliciter les électeurs qui m'ont de nouveau fait largement confiance. Le peuple a tenu parole, il reste que nous tenions parole nous aussi», a-t-il déclaré.

Il a promis de s'y engager fermement. «Nous allons développer toutes nos sources d'énergie et notre volonté pour faire tout ce qui est possible, et nous nous engageons à le faire. Il y aura certainement des hauts et des bas, mais nous pensons que nous tiendrons le cap et exécuterons notre programme comme nous l'avons présenté au peuple», a-t-il rassuré. Le thème de la paix, plus que le slogan «Accélérons la marche vers développement», son projet de société, a structuré la mobilisation de



Victoire assurée pour le Président Denis Sassou-Nguesso

ses partisans. Ce message a trouvé un écho même dans le Sud du pays, où la population ne souhaitait pas revivre les traumatismes des terribles années de guerre: «voter pour la paix», affirmaient-elles, et «la paix, c'est Denis Sassou-Nguesso». Pour assurer une victoire incontestable, Denis Sassou-Nguesso a déployé d'importants moyens. Sa campagne, soigneusement préparée, a été soutenue à la fois par des membres du Gouvernement et par de hauts fonctionnaires de l'État, avec un budget de campagne conséquent dont peu d'éléments ont été rendus publics. Avec de tels atouts, la victoire écrasante n'a rien d'étonnant. Le Président entame un nouveau quinquennat avec

un lot de défis à tenir: la construction du barrage de Sounda, la réhabilitation des barrages du Djoué et de Moukoulou, la mécanisation de l'agriculture, la relance de l'économie et la création d'emplois, l'éradication des antivaleurs dans les administrations et organismes publics, la revitalisation du sport, la consolidation du vivre-ensemble, etc. En attendant que la Cour constitutionnelle valide les résultats, l'opposant Destin Gavet, dénonce des irrégularités et affirme qu'il a gagné, appelant ses adversaires de la majorité présidentielle à faire preuve de «fair-play et à concéder leur défaite dans la paix pour l'intérêt supérieur de la nation».

Cyr Armel YABBAT-NGO

## Editorial

### Le peuple s'est-il exprimé?

Les débats d'après-vote sont toujours inutilement âpres. Inutiles parce que, dans une réalité de verre à moitié vide, il est absurde de tenir mordicus qu'il est à moitié plein. Dans la polarisation de notre réalité politique, chacun avec la moitié de son verre, ce qui compte c'est la conviction, le sentiment: pas la vérité. Nous avons passé le cap délicat de l'élection, peu importe que le camp des vainqueurs assoie son tipoye sur 0,5% ou, comme l'a assuré un haut-magistrat sans rire, sur 90% de taux de participation. Le temps des marinières est passé, c'est maintenant qu'il faut mouiller le maillot, comme qui dirait. Pour le développement.

Nous pouvons tout de même nous réjouir de ce que le vote du 15 mars se soit passé sans anicroches. Les sept candidats, au moins eux, se sont exprimés sans grande difficulté. Que l'un ait voulu faire des simagrées comme s'il voulait, à la dernière minute, boycotter l'étape finale du vote, tout le monde aura compris que cela faisait partie de la stratégie théâtrale à laquelle il nous a habitués. La réalité du contexte politique n'autorisait plus que l'on s'interroge sur qui était qui. Son poids n'étant pas à même de renverser l'échiquier, nous sommes allés au vote gaiement. C'est-à-dire à la congolaise!

Les bureaux de vote devaient ouvrir à 7 heures? Qu'est-ce que cela fait si, fixer un lacet de chaussure, rajuster un nœud de cravate ou un pan de plastron ou chercher un moyen de déplacement pouvaient occasionner jusqu'à trois heures de retard! Et puis, c'est connu: le matériel électoral arrive toujours en retard dans des bureaux où les représentants des partis politiques arrivent toujours en baillant! Nous sommes allés au vote, nous avons compilé les résultats: tout s'est déroulé à la perfection: que demande le peuple! Il restera seulement à faire le reste.

Albert S. MIANZOUKOUTA

de rester chez eux. De nombreux Congolais n'ont sciemment pas reçu leur carte d'électeur. On a également constaté l'installation de certains bureaux de vote en dehors des établissements scolaires, notamment dans des lieux de divertissement. Pire, des présidents locaux de campagne locaux du candidat de la majorité présidentielle ont signé des procurations, alors que cette prérogative appartient exclusivement aux administrateurs-maires et aux maires des communautés urbaines et aux sous-préfets. Plusieurs informations font état de double vote d'éléments de la force publique qui avaient leurs noms sur les deux corps électoraux, de distribution d'argent par les partisans de la majorité pour inciter les électeurs à aller voter. Il y a eu des gens qui se sont retrouvés avec beaucoup de cartes d'électeurs qu'ils remettaient à d'autres pour aller voter moyennant de l'argent. Rien ne se résout par des discours, des promesses ou des invectives: pendant ces deux semaines d'élection, le Congo est resté fondamentalement le même. Pour ce scrutin présidentiel, plusieurs missions d'observation nationales et internationales étaient présentes. En tout état de cause, les

observateurs avertis redoutaient un fort taux d'abstention. Le président sortant, Denis Sassou-Nguesso, a voté à la mairie de Ouenzé, accompagné de son épouse Antoinette. L'ambiance y était festive, rappelant l'atmosphère d'une campagne, et la foule massée autour de l'avenue des Trois Martyrs lui a réservé un accueil chaleureux. À sa sortie, le candidat s'est dit satisfait de la mobilisation. «Voyez la mobilisation qu'il y a autour de ce bureau de vote», a-t-il déclaré, appelant les Congolais à aller voter. Il s'est dit confiant de l'issue du scrutin, tout en insistant sur la paix. «J'étais dans tous les départements et j'ai constaté que le peuple vivait en paix, en sécurité et était fortement mobilisé. Il était aussi acquis au projet que nous présentons. Nous gardons bon espoir que ce que j'ai entendu pendant la campagne se concrétisera aujourd'hui. Si je suis élu, je mettrai en œuvre le projet que nous avons présenté. La réalisation de ce programme ouvrira les meilleurs horizons pour le pays», a affirmé Denis Sassou-Nguesso. Parmi les autres votants figurent Vivien Romain Manangou, à l'école 28 juin 1968 à Pointe-Noire. Il a manifesté son ras-le-bol. «Je suis un candidat abusé. On

(Suite en page 5)

## ELECTION PRESIDENTIELLE

# Toujours des dysfonctionnements

Les Congolais se sont rendus aux urnes dans un contexte de «pays mort», aggravé par la suspension des télécommunications «pour des raisons de sécurité et d'ordre public». Malgré quelques difficultés d'organisation, le scrutin s'est déroulé dans le calme.

La Force publique avait voté, par anticipation, le jeudi 12 mars. Comme lors de précédentes consultations, certains candidats n'avaient pas de délégués dans les bureaux de vote. Partout dans le pays, des dysfonctionnements ont été relevés malgré les nombreuses concertations organisées pour améliorer la gouvernance électorale. Rien ne change sur le terrain. D'élection en élection, les mêmes dysfonctionnements reviennent. On a l'impression qu'il y a un réel manque de volonté politique pour faire changer les choses. Ces incidents ont désorienté des électeurs et mis en lumière le faible engouement suscité par la campagne électorale. Néanmoins, le vote s'est tenu sans heurts et aucune perturbation grave n'a été signalée, malgré la coupure du réseau

téléphonique et d'Internet. Une exception qui devient une règle à chaque élection. Le problème récurrent des listes électorales a refait surface: des noms manquaient, comme si l'opération de révision extraordinaire et de retranchement des personnes décédées ou radiées n'avait pas porté ses fruits. Certains électeurs peinaient à retrouver leur nom sur les listes; d'autres avaient leur carte d'électeur alors que leur nom n'apparaissait pas, ou inversement possédaient leur nom sur la liste sans disposer de carte; des listes d'électeurs affichées en même temps que certains bureaux de vote ouvraient leurs portes; des cas de fraudes massives; le trafic d'influence et l'achat des consciences; les électeurs non-inscrits sur les listes d'électeurs et possédant leurs cartes d'iden-



Un électeur exerçant son droit et devoir civique

tités autorisés à voter par les présidents des bureaux de vote; la non concordance sur les numéros inscrits sur les cartes et ceux mentionnés sur les listes électorales, etc. Les personnes présentant des duplicatas d'actes de naissance ou des récépissés de carte d'identité se sont vu refuser le vote. À l'inverse, des électeurs dont la carte d'électeur n'avait pas été dis-

tribuée dans certains quartiers ou blocs, mais dont le nom figurait sur la liste, ont pu voter. Plusieurs bureaux manquaient de représentants des candidats.

L'incapacité de certains électeurs, notamment des personnes âgées, à utiliser correctement le bulletin unique a été imputée à un manque de pédagogie et d'actions de sensibilisation de la Commission nationale électorale indépendante (CNEI). Le jour du scrutin, certains électeurs portaient encore tee-shirts, casquettes et autres articles à l'effigie de candidats; quelques banderoles et affiches restaient visibles sur les murs et panneaux publicitaires.

Dans la plupart des bureaux de vote, les électeurs ont été autorisés à voter sans présentation de pièce d'identité, en particulier dans les zones rurales. Cela a permis à certaines personnes, détentrices de plusieurs cartes d'électeur, de voter plusieurs fois en échange d'argent. Les véritables titulaires des cartes ont souvent été contraints

ELECTION PRESIDENTIELLE

# Les journalistes invités à un usage responsable des réseaux sociaux

Le 9 mars 2026, le Conseil supérieur de la liberté de communication (CSLC), en partenariat avec l'Agence de régulation des postes et des communications électroniques (ARPCE) et les plateformes numériques Meta et TikTok, a organisé au siège de l'ARPCE à Brazzaville une session de formation sur l'usage responsable des réseaux sociaux et l'intégrité électorale dans l'environnement numérique, destinée aux professionnels de l'information.

Cette initiative s'inscrit dans la continuité de la campagne nationale de sensibilisation «Être citoyen en ligne» menée par le CSLC. Elle vise à garantir la sécurité en ligne et à préserver un espace numérique sain et responsable en cette période électorale cruciale.

La formation, tenue en format hybride, a été ouverte par le président du CSLC, Médard Milandou Tsonga. Y ont également pris part le directeur de l'économie et des marchés de l'ARPCE, Serge Madziela, et le directeur de cabinet du président de la Commission nationale électorale indépendante (CNEI), Modeste Mbossa.

M. Serge Madziela a souligné que les plateformes qui structurent aujourd'hui le débat public reposent sur des infrastructures de communication électronique soumises

à la régulation de l'ARPCE. «Il nous appartient de contribuer, en partenariat avec les autorités en charge de la régulation des médias et de l'organisation du processus électoral, à la promotion d'un usage responsable de cet espace numérique», a-t-il affirmé.

Pour le président du CSLC, défendre la liberté d'information ne se limite pas à proclamer un droit: «Il s'agit aussi de veiller à ce que les conditions de son exercice effectif soient encadrées. Dans un environnement numérique où la désinformation, la manipulation et l'usurpation d'identité peuvent gravement fausser le débat public, la maîtrise des outils numériques devient une condition sine qua non de l'exercice éclairé de cette liberté».

La liberté d'expression, baromètre de la démocratie, doit



La photo de famille

s'exercer selon des principes respectueux, en particulier pendant la période électorale, moment déterminant de la vie politique du pays. C'est dans ce contexte que la session a réuni des représentants des médias publics et privés, des responsables de communication des partis politiques et des différents candidats à l'élection présidentielle. Des experts des plateformes Meta et TikTok ont animé les interventions dans le cadre d'une collaboration visant à préserver l'intégrité du scrutin.

Les participants ont été informés des enjeux de la communication sur les réseaux sociaux en période électorale,

notamment face à la prolifération des fausses informations. Il est apparu essentiel que les communicateurs disposent d'outils permettant de distinguer l'information fiable des contenus trompeurs.

Ils ont également reçu des formations sur l'usage des réseaux sociaux et les implications de l'intelligence artificielle (IA).

L'objectif de cette formation était de promouvoir un usage responsable, apaisé et conforme aux valeurs démocratiques de l'espace numérique en cette période électorale.

E.M.O.

CAMPAGNE PRESIDENTIELLE

# Les désaccords financiers entre directeurs locaux de campagne et leurs adjoints

La récente campagne électorale a laissé derrière elle une amertume certaine: des tensions internes profondes entre les directeurs locaux de campagne du candidat de la majorité présidentielle et leurs adjoints. Au cœur de ces frustrations, la gestion des fonds.

On peut s'interroger sur les véritables ambitions de ceux qui entourent le Président de la République. Trop nombreux sont ceux qui servent d'abord leurs propres intérêts. Il est contradictoire de se dire au service de la gloire présidentielle si l'on n'agit pas pour la promouvoir.

Face à un adversaire redoutable et à la menace d'une forte abstention, la mobilisation devait être la priorité absolue. Pourtant, la tentation de l'argent a corrompu certains: comme Judas aurait trahi pour de l'argent, quelques directeurs locaux ont trahi la confiance placée en eux par le directeur national de campagne. Ils ont adopté des comportements autoritaires, refusé de coopérer avec leurs adjoints surtout lorsque ceux-ci appartenaient à d'autres formations politiques et monopolisé les ressources.

Lors de la nomination des directeurs locaux de campagne et de leurs adjoints, le directeur national, Pierre Moussa, visait à organiser une campagne collective, non exclusive au PCT. Le candidat Denis Sassou-Nguesso n'était pas présenté sous l'étiquette unique du PCT, mais sous celle de la majorité présidentielle, avec un éléphant comme logo; les couleurs choisies pour les supports étaient le bleu et le blanc, et non le rouge traditionnel du PCT. L'intention était donc que tous les partis de la majorité participent et soient responsables, tant au niveau national que local, pour faire élire leur candidat.

Sur le terrain, pourtant, la cohabitation entre PCT et alliés a souvent été difficile, surtout lorsque les directeurs locaux étaient issus du PCT. Ils ont fréquemment écarté leurs adjoints et géré seuls les fonds de campagne, cherchant à imposer leurs choix et leur logique.

Ces contradictions se sont révélées au grand jour, laissant militants et sympathisants perplexes. Les vieux réflexes

(Suite en page 5)

CATHOLIC RELIEF SERVICES – MINISTERE DE LA SANTE ET DE LA POPULATION – MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE L'ELEVAGE ET DE LA PECHE

# CRS renforce le système de santé communautaire et l'approche One Health avec 271 motos déployées à travers le Congo



En dotant les structures sanitaires du pays de 271 motos, Catholic Relief Services marque une avancée majeure dans l'accès aux soins, la mobilité des équipes locales et la surveillance conjointe des maladies humaines et animales. Un geste logistique d'ampleur nationale qui redessine les contours de la santé communautaire dans le pays.

Cette opération de portée nationale orchestrée par CRS à travers la subvention C19RM du Fonds mondial de lutte contre le VIH-Sida, la Tuberculose et le paludisme, initialement dédiée à la riposte COVID 19 et réorientée vers le renforcement résilient du système de santé.

Parmi ces 271 engins, 259 ont été attribués au Ministère de la Santé et de la Population à travers sa direction des soins et sante primaire, au profit des centres de santé. Par ailleurs, les 12 autres motos ont été allouées

au Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche, au profit du Centre national de contrôle des épizooties (CNCE). Une décision qui traduit clairement la volonté de promouvoir une approche One Health, où la santé humaine et la santé animale se renforcent mutuellement pour prévenir les crises sanitaires. La répartition départementale, minutieusement définie en collaboration avec les autorités nationales, reflète les réalités du terrain. Dans un pays où la géographie constitue souvent un obstacle à la continuité des soins, chaque moto représente bien plus qu'un simple moyen de transport. Elle incarne la pro-



Remise du lot des motos du département du Niari par la Directrice des projets Fonds mondial à CRS

messe d'un suivi rapproché des malades dans les communautés, du renforcement de la surveillance épidémiologique à base communautaire, de la capacité pour les chefs de centre de santé de superviser régulièrement les agents de santé et de suivre les activités communautaires surtout dans les zones d'accès difficiles. Ces motos permettront aussi

de renforcer la surveillance des maladies prioritaires au sein du CNCE, contribuant ainsi à une détection plus rapide des épizooties et donc à une réduction des risques de transmission zoonotique. Un enjeu crucial à l'heure où les frontières entre santé humaine et animale sont plus poreuses que jamais. Pour les autorités sanitaires locales, cet appui logistique

constitue un levier durable de transformation: amélioration de la proximité des soins, meilleure supervision, rapidité d'intervention, mais aussi motivation renforcée des équipes opérant dans des conditions souvent dif-



Remise symbolique du lot des motos du département de Djoué-Léfini

ficiles. A travers cette intervention, CRS réaffirme son engagement à accompagner le

Gouvernement de la République du Congo vers un système sanitaire plus robuste, plus inclusif et durablement préparé aux défis de demain. CRS exprime sa grande fierté d'avoir contribué à doter le pays d'un appui structurant, au service du développement durable, de la santé publique et du bien-être de chaque Congolaise et de

chaque Congolais.

L'équipe de rédaction de CRS.

PRÉSIDENTIELLE 2026

# Mayéyé a voté à 100%

L'élection présidentielle, scrutin du 15 mars 2026, s'est déroulée dans la paix, la sérénité et la quiétude dans le district de Mayéyé. Il y a eu un emballement et un engouement général de la population à aller voter le futur Président de la République. Six candidats étaient en lice, dont un seul s'était véritablement lancé dans la campagne qui s'est achevée le vendredi 13 mars dernier, à minuit, sur l'ensemble du territoire national.

Trente-un bureaux de vote étaient ouverts à Mayéyé pour un corps électoral de 10.895 électeurs. Le président local de la CNEI dans le district, s'est dit impressionné par la mobilisation des électeurs. «C'est intéressant, ce que



La ministre accomplissant son devoir civique

nous voyons». Dans la quasi-totalité des bureaux de vote, les délégués des six candidats de l'opposition étaient absents. La directrice adjointe de campagne du candidat de la majorité présidentielle, la ministre Irène Marie Cécile Mboukou-Kimbatsa Goma, a accompli son devoir civique à Ikaya, son village, dans l'un des deux bureaux

de vote installés à l'école primaire de Ndziembo, où il y a eu une impressionnante mobilisation des électeurs. «Nous voyons l'alignement des personnes qui attendent. Nous ne pouvons qu'être contente et heureuse de voir cet engouement des populations», a-t-elle déclaré, tout en se disant confiante quant à la victoire de son candidat,

promettant "un coup K.O.". Dans les autres bureaux de vote, le constat était quasiment similaire. De passage à Mayéyé, le préfet de la Lékoumou a marqué sa satisfaction : «Je constate un engouement. Les citoyens ont compris les messages relayés par les différents directoires de campagne pendant 15 jours. Si cela se poursuit tel que nous le constatons, dans les deux ou trois heures qui viennent, je crois qu'on aura fini», a dit Jean Christophe Tchicaya. Le vote a débuté à 7h 00mn. Quoi qu'il en soit, Denis Sassou-Nguesso est sûr de l'emporter.

Les Congolais auront les yeux tournés du côté de l'élu qui va, après son investiture, poser le premier acte politique qui consiste à nommer son premier ministre. Celui-ci ne devrait pas tarder à lui proposer une nouvelle équipe gouvernementale.

Cyr Armel YABBAT-NGO

## COUP D'OEIL EN BIAIS

### Le Gouvernement impose un scrutin à huis clos

Tout le pays a connu une coupure d'Internet dimanche 15 mars 2026 à quelques heures de l'ouverture des bureaux de vote, pour l'élection présidentielle. Toutes les plateformes numériques : Facebook (Meta), WhatsApp, Instagram, etc., ont été bloquées. Les perturbations ont été étendues à l'ensemble de l'internet mobile. Etant donné que la quasi-totalité des internautes congolais y accèdent par le biais de leur téléphone portable, ces mesures se sont traduites par un blocage quasi-total des communications numériques et de l'information. Ce n'est pas la première fois que le gouvernement congolais bloque l'accès à l'Internet. Il l'a fait lors de l'élection présidentielle de 2021. Mais cette fois, la coupure s'est étendue aux appels normaux avant d'être rétabli mardi 17 mars en milieu de matinée. Les administrations et services dépendant de la connexion Internet ont subi un énorme préjudice. Si pour voter il faut payer un tel lourd tribut...

### Les rues de Brazzaville transformées en terrains de foot

Au Congo, chaque fois qu'il y a une élection, les autorités décrètent la « ville morte ». Ça a encore été le cas lors du scrutin présidentiel du dimanche 15 mars 2026. Tous les services étaient à l'arrêt, à l'exception de quelques-uns : pharmacies, hôpitaux. Les seuls moyens de transport autorisés à circuler devaient être munis d'un laissez-passer établi par les autorités compétentes. Or, la nature ayant horreur du vide, les jeunes dans les quartiers de la capitale congolaise ont occupé les artères principales et les rues à leur aise. Ils les ont transformées en terrains de foot toute la journée. Sans doute, les jeunes ont-ils compris l'essentiel dans un pays où le football est devenu « une activité secondaire » et où le ministère des Sports a verrouillé les stades depuis bientôt deux ans !

### Un cadavre dans l'enceinte de l'INRAP

Les opérateurs d'un service de photocopie dans l'enceinte de l'INRAP (Institut national de recherche et d'action pédagogique) ont découvert, mardi 17 mars 2026, le corps sans vie d'un homme, la quarantaine révolue. D'après les agents de l'INRAP et les commerçants des parages, l'infortuné traînait depuis quelques jours dans la zone. La veille, il présentait des stigmates de violences : coude gonflé, visage enflé ; il serait originaire de la République Démocratique du Congo. Son corps a été enlevé vers 13 heures par les pompes funèbres.

### Croissance CEMAC : le Congo, quatrième roue du carrosse

La CEMAC avance, mais à vitesse réduite. Selon la Banque mondiale, trois pays tirent la croissance régionale : le Gabon, le Cameroun et le Tchad (tous +3,7%). Derrière ces trois locomotives de la sous-région Afrique centrale, on trouve le Congo (+3,2%), la RCA (+3%) et la Guinée Equatoriale (+0,4%). Pour un économiste, concernant le Congo, la croissance est bien présente malgré tout, mais elle n'a aucun impact positif sur la population.

(Suite de la page 5)

ne peut pas avoir une élection transparente sans Internet ni communication. Je ne trouve pas mes délégués, je ne peux n'en plus les appeler. On a refusé aux équipes de campagne les véhicules pour se déplacer. Ça veut dire quoi?», a-t-il regretté. Méline Destin Gavet Elen-go a voté à Pointe-Noire, au lycée Victor Augagneur. Pour lui, le vote s'est déroulé dans un climat moins démocratique. «On est en peine de croire, qu'en plein 21e siècle, on puisse priver les citoyens l'accès à l'Internet et aux communications, ce qui est tout simplement, parce que quelques personnes décident de verrouiller le pays et l'espace démocratique.

C'est inacceptable. Une chose est sûre, c'est qu'ils seront battus. Nous allons revendiquer notre victoire parce que nous savons bien qu'ils ne peuvent pas gagner dans les urnes», a-t-il affirmé.

Les autres candidats ont également voté: Joseph Kignoumbi Kia-Mboungou à Brazzaville, Uphrem Dave Mafoula à Pointe-Noire, tout comme Mabio Mavoungou-Zinga à Pointe-Noire, et Anguios Nganguia-Engambé, président du PAR, au complexe scolaire de la Liberté, à Brazzaville. Il se voit au deuxième tour avec le président sortant.

KAUD

## DISTRICT DE MAYEYE

# Mme Mboukou Kimbatsa Goma soutient les producteurs de café

À l'initiative de la ministre Irène Marie Cécile Mboukou Kimbatsa Goma, une cérémonie de remise de plants de café et de kits d'accompagnement s'est tenue à Mayéyé le 12 mars 2026, dans le but de relancer la filière, conformément à l'appel du Chef de l'État lors de son passage à Sibiti. Celui-ci avait annoncé vouloir faire de la Lékoumou un grenier à café pour le pays. La cérémonie s'est déroulée en présence du sous préfet et des autorités administratives et militaires du département, dans une ambiance festive marquée par des chants et danses traditionnels.

Le rond point de Mayéyé, lieu de la manifestation, était comble, traduisant une grande ferveur populaire. Les habitants se sont massés pour saluer Mme Mboukou Kimbatsa Goma, témoignant ainsi de sa forte capacité de mobilisation et de l'attachement du district à sa personne. L'accueil a été très chaleureux. Cent producteurs du district de Mayéyé ont bénéficié de plants de café et de kits d'accompagnement comprenant brouettes, pelles, roues, machettes, paires de bottes et tenues de travail. Cette initiative s'inscrit dans le cadre de la relance de la filière café dans la localité.

Le sous préfet Daniel Ngoulou a rendu hommage à la ministre pour son engagement constant en faveur

des populations et a rappelé les objectifs de la cérémonie. Fille de la Lékoumou, Mme Mboukou Kimbatsa Goma a répondu à l'appel du Chef de l'État et réaffirmé sa volonté et sa détermination à relancer la production de café dans le département. Agronome de formation, elle avait par ailleurs mis en place une pépinière destinée à

soutenir cette relance à Mayéyé et dans toute la Lékoumou, avec 40 000 plants de caféier. Comme on dit, le plus long des voyages commence par un premier pas.

bénéficiaires, précisant que ces plants aideront à relancer la filière dans le district de Mayéyé. Il a demandé, en complément, la fourniture de kits de désinfectants pour lut-



La ministre posant devant les bénéficiaires

11«Ce geste nous touche profondément», a dit l'un des ter contre les fourmis.

Cyr Armel YABBAT-NGO

(Suite de la page 4)



La mobilisation des populations

autoritaires semblent être revenus face à l'argent: une forme d'appétit insatiable. Certains, sûrs de la victoire annoncée, ont réduit leurs dépenses; d'autres se sont progressivement retirés du terrain, laissant la charge

de la mobilisation à des adjoints épuisés à force d'efforts.

Dans plusieurs districts ou arrondissements, la direction nationale a confié la responsabilité de la campagne à des personnes moins po-

pulaires que leurs adjoints. Il est probable que la direction nationale a commis des erreurs dans certains choix, en désignant des responsables incapables de travailler ensemble.

KAUD

PRESIDENTIELLE 2026

# Manque d'engouement et ras-le-bol

L'élection présidentielle qui a eu lieu le dimanche 15 mars 2026 pourrait enregistrer un fort taux d'abstention dans les deux plus grandes villes du pays, Brazzaville et Pointe-Noire. Les observateurs ont constaté unanimement que beaucoup d'électeurs n'ont pas accompli leur devoir de voter, alors que c'est un droit.

Le scrutin s'est déroulé dans le calme et l'ordre. Les bureaux de vote ont fonctionné normalement, sauf que les candidats n'avaient pas tous leurs délégués. Tout le dispositif pour réaliser l'opération a été au point, notamment les urnes, les bulletins des sept candidats en lice et les listes électorales bien affichées. Mais si l'ambiance était bon enfant, on n'a pas remarqué de files d'électeurs devant les bureaux de vote, contrairement aux élections de 2016 et 2021. La cohue électorale promise par les partisans d'un des candidats les plus en vue ne s'est pas concrétisée dans plusieurs quartiers de Brazzaville et de Pointe-Noire. Certains chefs de bureaux de vote ont somnolé par manque d'électeurs. Les gens venaient au compte-gouttes pour voter. Les policiers et autres agents de la Force publique n'ont pas eu à sortir matraque ou armes à feu.

Du côté de l'organisation, il y a eu des manquements pré-

occupants. Les listes électorales ont révélé que les modifications attendues après la révision n'ont pas semblé être prises en compte. Par exemple, des électeurs n'ont pas retrouvé leurs noms sur les listes électorales. D'autres ont vu leurs noms, mais ils n'avaient pas de carte d'électeur, même s'ils ont été autorisés à voter. L'ampleur de cette situation regrettable traduit ou le manque de volonté de maîtriser le corps électoral ou des dysfonctionnements dans la machine électorale.

Par ailleurs, on a relevé des cas d'achat de conscience dans certains quartiers, au sud comme au nord de Brazzaville.

Si le jour du vote, les bars et autres débits de boissons étaient interdits d'ouvrir les portes, dans certains quartiers les gens ont pu trouver de la bière pour passer le temps. Pourquoi ce manque d'intérêt au vote chez certains électeurs? Ferdinand, diplômé sans emploi : «Je suis fatigué



Un bureau de vote sans électeur à Bzazzaville

des hommes politiques. Ils nous promettent beaucoup de choses dans leurs discours, mais quand on vote pour eux, ils nous oublient». Justin, un artisan: «Je ne vois aucun candidat crédible. De toute façon, les jeux étant déjà faits à quoi servira ma voix?». André, se présentant comme un intellectuel: «Pour moi ce scrutin n'était pas digne d'intérêt. Le pays est confronté à des défis structurels majeurs: l'accès limité à l'eau potable, fourniture d'électricité instable, système de santé et d'éducation en difficultés. Je ne vois aucun candidat capable d'apporter des solutions à ces problèmes. Tout a concouru pour que je reste chez moi». Philippe, fonctionnaire appro-

chant la retraite : «Je ne veux pas voter pour des gens qui gaspillent l'argent du contribuable. Allez-y si vous comptez le faire». Gloire: «J'avais pris la décision de ne pas voter quand il y a eu les débordements de la DGSP dans l'opération "Zéro kuluna"». Des gens ont, volontiers, exercé leur droit de vote, apportant un appui à leur candidat. Mais pour les autres, c'est le sentiment de révolte qui a prédominé, surtout face à une classe politique accusée de «démagogie» et «d'enrichissement illicite» pendant que la majorité du peuple croupit dans la misère.

Ph. BANZ et G.-S. MAHOUNGOU

ELECTION PRESIDENTIELLE

## La Force publique a ouvert le bal dans la discipline



Une séquence du vote des militaires, gendarmes et policiers

Sous la supervision de la Commission nationale électorale indépendante (CNEI), des délégués des candidats et des observateurs nationaux, les éléments de la Force publique (militaires, gendarmes et policiers) étaient nombreux le 12 mars 2026, dans la Garnison de Brazzaville et sur l'ensemble du territoire national pour voter le candidat de leur choix, dans la discipline, la tranquillité et la sérénité. L'enjeu majeur étant la pleine disponibilité de la Force publique dans la sécurisation du vote général du 15 mars. A Brazzaville, le président de la Cour constitutionnelle Auguste Iloki a fait la ronde de plusieurs bureaux de vote. De l'Hôtel de ville au stade de la Concorde à Kintélé, en passant par le lycée technique du 5 février, l'école 31 juillet à Mpila, et le complexe scolaire André Daves à Nkombo, dans le neuvième arrondissement, et au lycée Nganga Edouard, les corps habillés ont répondu présent en masse à l'appel de la République.

D'après des témoignages des membres des bureaux de vote ainsi que des représentants des candidats, toutes les conditions liées à l'organisation ont été réunies pour la tenue d'une bonne élection. Le juge du contentieux électoral a déployé une mission d'observation dans les arrondissements, les communes et les districts sur toute l'étendue du territoire national afin de se rassurer de la régularité du scrutin.

Pour le vote par anticipation des éléments de la Force publique, Brazzaville comptait 80 bureaux de vote, répartis dans 27 centres. Dans l'ensemble, les opérations de vote qui ont débuté à 7 heures, «se sont déroulées dans le calme et la sérénité», comme l'a relevé Gilbert Mouanda-Mouanda, le préfet de la capitale, qui a également effectué la ronde de quelques sites.

En somme, de la zone militaire de défense d'Impfondo à celle de Brazzaville, en passant par Ouesso, Owando, Ewo, Gamboma, Dolisie, Kinkala et Pointe-Noire, c'est dans un esprit de discipline, que les éléments de la Force publique ont activement effectué leur devoir civique sans incident

Alain-Patrick MASSAMBA



### PROGRAMME TRESOR



MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT PRESCOLAIRE PRIMAIRE SECONDAIRE ET DE L'ALPHABETISATION

#### PROGRAMME DE TRANSFORMATION DU SECTEUR DE L'EDUCATION POUR DE MEILLEURS RESULTATS

### AVIS DE DEMANDE DE COTATION N°001/MEPPSA/TRESOR-UGP/26

## Acquisition de quatre (04) véhicules 4\*4 pour l'Unité de Gestion du Programme TRESOR

1. La République du Congo a obtenu de la Banque mondiale, un financement de 94, 625 millions USD pour le Programme de Transformation du secteur de l'Education pour de Meilleurs Résultats (TRESOR en anglais) et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce prêt pour effectuer les paiements au titre du contrat relatif à l'acquisition de quatre (04) véhicules 4x4 pour l'UGP du Programme TRESOR.

2. Le délai de livraison des biens est de trente (30) jours à partir de la date de notification du marché.

3. Les fournisseurs remplissant les conditions de qualification définis dans

les données particulières de la demande de cotation peuvent soumettre une offre. Ces conditions de qualification se résument comme suit (i) être un concessionnaire dûment enregistré en République du Congo; (ii) Expérience d'au moins un marché similaire réalisé en tant que Fournisseur au cours des trois dernières années; (iii) Preuve de régularisation des obligations fiscales.

4. Le dossier de consultation peut être obtenu gratuitement en envoyant une demande à l'adresse électronique suivante: [ugptresorcpm@gmail.com](mailto:ugptresorcpm@gmail.com)

5. Toutes les offres doivent être dépo-

sées sous plis fermés au plus tard le lundi 30 mars 2026 à 14h00 à l'adresse indiquée ci-dessous :

Unité de Gestion du Programme TRESOR, Ministère de l'Enseignement Préscolaire, Primaire, Secondaire et de l'Alphabétisation (MEPPSA), Avenue des 1<sup>er</sup> Jeux Africains, Face Stade Marchand, Brazzaville, Téléphone: (+242) 06 903 06 94 / 06 951 36 62 ; Adresse électronique: [ugptresorcpm@gmail.com](mailto:ugptresorcpm@gmail.com)

Fait à Brazzaville, le 13 MARS 2026  
Le Coordonnateur,  
Arsène HAROLD BOUCKITA

RD CONGO-BURUNDI

# Réouverture d'une frontière stratégique

La frontière entre Uvira et Bujumbura, dans l'Est de la République Démocratique du Congo a rouvert lundi 23 février 2026, après plusieurs semaines de fermeture. La décision, annoncée par le gouverneur du Sud-Kivu Jean-Jacques Purusi Sadiki, fait suite à des évaluations sécuritaires, diplomatiques et migratoires menées avec Gitega. Le poste frontalier est désormais ouvert de 5h à 17h. Les autorités affirment que la menace a été significativement réduite, malgré les inquiétudes liées à l'AFC/M23.

Dès le premier jour, plus de 10 000 personnes auraient franchi la frontière. Une réouverture aux enjeux majeurs pour Uvira et l'ensemble de la région. Premier enjeu, l'économie régionale. La réouverture de la frontière entre la RD Congo et le Burundi relance un axe vital pour les échanges transfrontaliers, longtemps paralysé mal-



La frontière entre la RD Congo et le Burundi a été remise en service

gré le retrait de l'AFC/M23 d'Uvira le 18 janvier 2026. Selon le gouverneur du Sud-Kivu, les frontières terrestre et lacustre avec le Burundi représentent près de 50 % de l'économie provinciale. Elles constituent un corridor stratégique pour les marchandises en provenance des ports de l'océan Indien, notamment Dar es Salaam et Mombasa, qui transitent par le Burundi avant d'alimenter le Grand Kivu. À Uvira, la réouver-

ture est vécue comme un soulagement. Commerçants et professionnels, fortement dépendants de cet axe, reprennent progressivement leurs activités. Pour Robert Mayani, entrepreneur exportant de la bière vers le Burundi, «*tout ce temps que cette frontière était fermée, c'est comme si nous étions isolés du reste du monde*». Autre priorité : l'urgence humanitaire. La zone compte environ 400 000 déplacés,

et plus d'un million de personnes dans la plaine de la Ruzizi. La réouverture doit permettre de fluidifier l'acheminement de l'aide humanitaire. Le gouverneur annonce l'arrivée prochaine de 4 000 tonnes de vivres du Programme alimentaire mondial, ainsi qu'un renforcement des opérations de la Croix-Rouge.

Pour les déplacés ayant fui les combats, elle représente aussi une possibilité de reprendre une activité et de retrouver une vie professionnelle. Parmi eux, le docteur Guilaïn Bilal, revenu à Uvira après plusieurs semaines passées à Bujumbura. Une cérémonie officielle de réouverture a eu lieu récemment, en présence de représentants congolais et burundais. Côté Kinshasa, le vice-Premier ministre et ministre de l'Intérieur Jacquesmain Shabani était de la partie.

Alain-Patrick MASSAMBA

CENTRAFRIQUE

## Un employé de Médecins sans frontières arrêté

En République centrafricaine, un employé français de Médecins sans frontières (MSF) a été mis aux arrêts. Soupçonné par le ministère de la Défense de mener des activités visant à déstabiliser le pays, son arrestation a eu lieu le 3 mars 2026.

Employé par MSF, le citoyen français a été interpellé aux alentours de la localité de Zémio, dans le Sud-est de la RCA. L'annonce de son arrestation est intervenue peu avant l'arrivée jeudi 12 mars à Bangui du ministre français des Affaires étrangères Jean-Noël Barrot. Cette visite est la première en Centrafrique d'un chef de la diplomatie française depuis sept ans, alors que les relations entre les deux pays se sont fortement dégradées, à mesure que la Russie renforce ces dernières années son influence à Bangui.



L'employé de MSF est soupçonné de manoeuvres illégales

D'après le ministère centrafricain de la Défense, l'arrestation du Français est justifiée par de «*sérieux soupçons d'activités visant la déstabilisation de la situation sécuritaire dans la préfecture du Haut-Mboumou*», notamment des contacts avec des éléments criminels et une agitation subversive auprès de la population locale de l'ethnie azandé pour la dresser contre les autorités légalement élues en RCA.

Le ministère a en effet assuré que l'homme détenu par la gendarmerie est entré illégalement en Centrafrique depuis la RD Congo, en contournant les points de passage établis et ne disposait pas de document justifiant de la légalité de sa présence sur le territoire centrafricain.

Ramelyne MABELE  
(Stagiaire)

SOUDAN-TCHAD

## Une frontière fermée et des soupçons sur N'Djamena

Le conflit au Soudan provoque une crise humanitaire majeure. Près d'un million de personnes ont fui vers le Tchad voisin, désormais en première ligne après la chute d'El Fasher, au Darfour du Nord. En deux semaines, près de 100 000 civils ont fui la ville, dont environ 6 000 ont franchi la frontière tchadienne. Une situation critique dans un pays déjà secoué par des années d'instabilité régionale.



Le Tchad craint davantage un déferlement des réfugiés sur son sol

Les 1 300 kilomètres de frontière entre les deux pays traversent

des zones désertiques difficilement contrôlables. Historiquement utilisées

par des milices et rébellions, ces régions sont aujourd'hui menacées

par la progression des Forces de soutien rapide (FSR), qui contrôlent désormais l'essentiel du Darfour.

Depuis décembre 2024, les tensions militaires s'accroissent: une frappe de drone a tué deux soldats tchadiens, une incursion attribuée aux FSR en janvier 2025 a fait sept morts près de Tiné. Face à ces attaques, N'Djamena a fermé entièrement sa frontière, invoquant la menace directe d'un débordement du conflit sur son territoire.

Le Tchad affirme rester neutre dans la guerre soudanaise. Mais plusieurs enquêtes, dont des analyses satellitaires, laissent penser que des armes en provenance des Emirats arabes unis auraient transité par son territoire au profit des FSR. Les autorités démentent fermement, rappelant qu'elles sont, elles aussi, victimes de frappes et d'incursions. Cette situation alimente des divisions internes. En avril 2025, plusieurs hauts gradés ont été radiés, en particulier au sein de l'ethnie zaghawa, très présente dans l'appareil sécuritaire et historiquement opposée aux FSR.

Alain P. MASSAMBA

## IN MEMORIAM

Constance DISSISSA née NDINGA  
Décédée le 26 mars 2025 à Brazzaville  
Inhumée le 12 avril 2025 à Dolisie

Il y a un an, il a plu à Dieu notre Père de te rappeler à Lui, t'arrachant soudainement à notre affection. En ce premier anniversaire de ta naissance au ciel, ton veuf Aloyse DISSISSA, les enfants et toute la famille, dans la foi et l'espé-



rance, nous voulons tous nous souvenir de l'épouse et mère dévouée que tu as été pour nous. Ton souvenir reste à jamais gravé dans nos cœurs.

Nous prions tous ceux qui l'ont connue et aimée d'avoir une pensée pieuse pour sa mémoire. Des messes pour le repos de son âme sont célébrées en mars et en avril: A Brazzaville, tous les dimanches à 10h en l'église Saint François d'Assise;

A Dolisie, le dimanche 29 mars à 10h en la cathédrale Saint Paul Apôtre;

A Bordeaux en France, les 15, 22 et 29 mars en l'église Saint Delphin.

«*Car Yahvé entend la voix de mes sanglots; Yahvé entend ma supplication, Yahvé accueillera ma prière*» (Psaume 6,10).

La famille DISSISSA

## NECROLOGIE

La famille NSOUNDI des feus Matsiona, Makita, Maleka, Moulouna, les enfants Arsène MASSAMBA: Solange, Didace, Brigitte, Alain-Patrick, journaliste de La Semaine Africaine, Rita, Hortense, Lucie et leurs conjoints (es) ont la profonde douleur d'annoncer le décès de la veuve MASSAMBA née Céline NDOUNDOU, ins-

titutrice à la retraite des écoles Saboukoulou 1 et 2 (ex-Mouléké), et de bien d'autres, survenu le 26 janvier 2026 à Lexington de Kentucky, aux États-Unis d'Amérique, des suites de maladie.

La veillée se tient au N°26 de la rue Bouzala à Mougali (référence ex-bar ZENITH). Le programme du rapatriement de la dépouille mortelle et des obsèques à Braz-



zaville sera communiqué ultérieurement.

COMMENTAIRE

Vers le 50<sup>e</sup> anniversaire du don de la vie du cardinal Emile Biayenda

Nous poursuivons notre marche vers la commémoration du 50<sup>e</sup> anniversaire du don de la vie du cardinal Emile Biayenda en vous proposons la deuxième partie de ce que nous avons intitulé: «L'enfance du jeune Emile Biayenda».

«A peine étions-nous habitués aux règlements de ce poste qu'un fait tout à fait outrageant, sinistre nous obligea à nous déplacer, à nous éloigner de nos parents. Lequel? Monsieur l'abbé Eugène NKakou, l'un des deux prêtres (missionnaires) indigènes du Congo-Français, Monsieur l'abbé Eugène directeur des vocations sacerdotales et religieuses indigènes, Monsieur l'abbé Eugène directeur, professeur, musicien à Saint François Xavier de Boundji n'était plus parmi nous à partir du 24 mai 1943, mais entre les mains bénies de Notre Père Eternel. Fallait-il abandonner l'œuvre si ardemment organisée par le regretté abbé? Non! Notre directeur, le révérend père Raymond de la Moureyre en fut chargé. Samedi, veille de la Fête Dieu, 6 juin 1943, à 10 heures et demie du matin, tout disciple du CM de Kibouendé s'était tenu à bord du bateau «Augagneur» pour se rendre à Boundji et poursuivre ses études. La joie de naviguer sur le fleuve Congo, de contempler le paysage du Haut-fleuve et du pays mbochi, de recevoir nos connaissances déjà installées à Boundji, de visiter au terme de notre voyage la tombe de Monsieur l'abbé Eugène Nkakou s'était emparé de nous et nous faisait oublier la douleur des piqures des maringouins et la fatigue de notre long voyage qui dura 22 jours. C'est le samedi 27 juin 1943 que la mission de Boundji nous embrassa. Comme dans tous les cours, notre mariage avec ce dernier devait durer deux ans. C'est vraiment un mariage que nous avions établi avec ce cours, car nous ne l'avions quitté aucun jour durant deux ans. Nul, ne s'ennuyait d'y entrer et d'y rester étudier aussi longtemps qu'il lui était possible. Les vacances nous permettant de revoir le pays natal n'y existaient pas, voyant qu'elles



Cardinal Emile Biayenda

occasionneraient de lourdes dépenses. Les sorties scouts et les promenades de jeudi et dimanche seules nous permettaient de visiter l'extérieur de la mission. Un jour nous allâmes visiter la mission de Lékety ayant pour patronne Notre-Dame. Le manque de prêtres dans cette mission nous attrista. Quelle joie intense éprouvais-je à la pensée que j'allais un jour raconter mon voyage aux chers parents! Mais hélas! L'homme propose, Dieu dispose. C'est à la date du 3 ou 7 septembre 1942 que la Sainte et Divine Providence plongeait en deuil toute notre petite et pauvre famille. Notre bonne, tendre, dévouée et aimable Maman, elle qui jusqu'à ce jour nous couvrait de ses plus bons soins, elle qui durant toute sa vie s'était dévouée corps et âme à ses accomplissements maternels nous quittait à jamais pour l'éternité. Chance et consolation suprêmes furent souhaitées à ceux qui entendirent le léger bruit de son dernier soupir, qui, reçurent son dernier regard qui l'accompagnèrent au lieu de vénération où désormais reposait sa dépouille. Cette triste nouvelle martyrisa vraiment mon cœur, elle me pétrifia... et faillit rompre en moi tout goût de continuer les études. Heureusement, la nouvelle qu'elle avait reçu le sacrement de baptême des mains de l'infirmier Benoît Nkouka me consola à tout jamais. Maman était morte baptisée sous le patronage de Sainte Joséphine. D'où son nom Biyela Joséphine. Je me remets entre les mains bénies du Père Eternel. Au mois de mars 1943, après l'examen de passage au CM2, mais dont

la communication des résultats était renvoyée au mois suivant, la bonne divine me rendit au pays natal et j'y visitai en larmes pour la première fois la tombe de notre feue et très chère Maman. En avril 1943, je me retrouvais déjà à Boundji. Mes progrès me permirent de suivre le CM2, afin d'arriver au meilleur but. Les mois s'écoulèrent comme des secondes et un lundi du 21 février nous nous mîmes en route pour Fort-Rousset. Le parcours à pied fut très pénible et dura quatre jours de marche. Chacun offrit à Dieu les souffrances endurées et se souhaita la grâce de passer un bon examen. C'était le jeudi 24 février 1944 que nous arrivâmes à Fort-Rousset et nous subîmes les épreuves du Certificat d'Etudes Primaires indigènes le samedi 26 février 1944, de 8 heures, du matin à 7 heures du soir. Nous eûmes comme examinateurs notre père directeur, l'administrateur de Fort-Rousset, l'instituteur indigène de l'école laïque de Fort-Rousset. Tout se passa bien quoique les copies furent envoyées à Brazzaville où elles allaient être corrigées par la Direction générale de l'Enseignement du Moyen-Congo. Le lundi du 28 février 1944, l'administrateur nous céda une de ses grosses pirogues «5 tonnes» à Schimbeck. Celle-ci devait glisser sur la rivière Kouyou puis sur la Likouala pour nous déposer à Mossaka où nous allions nous embarquer pour Brazzaville. Une équipe de dix payeurs devait diriger l'embarcation. La navigation allait durer cinq jours. Cette fois. Le voyage fut très incommode bien qu'on eût dans la tête l'idée de revoir le pays natal. L'argent y était, mais la faim, car les vendeurs faisaient complètement défaut. Le jeudi du 2 mars 1944, la veille de notre arrivée à Mossaka, sur la Likouala, vers 18 heures une tempête faillit nous abîmer aux fonds des eaux. Sur ce, je me rappelai le sort des apôtres avec Notre Seigneur. Mais la protection de Notre-Dame du Perpétuel Secours nous sauva. Vendredi, 3 mars 1944 fut notre entrée à Mossaka. Le lendemain, c'est-à-dire, le samedi 4 mars, notre

chance nous permit de dire adieu à Mossaka et de nous installer à bord d'Augagneur pour regagner Brazzaville. Grandes furent notre stupéfaction et notre joie en nous retrouvant ce jour-là à bord de ce même navire qui, en 1942, nous avait amenés pour la première fois de Brazzaville à l'embouchure de l'Alima (Nkounda) où nous avons pris alors plus tard le petit caboteur qui assure le service commercial de Mossaka à Okoyo sur la rivière Alima. Le capitaine (Monsieur Alphonse) du bateau fut lui aussi très content de revoir ses chers enfants. Durant le trajet de 4 jours, il fit son possible pour nous trouver quelque chose à nous satisfaire. C'est le mardi du 7 mars que le bateau jeta l'ancre devant la douane de Brazzaville. Au même jour, nous nous représentâmes à Monseigneur Paul Biéchy qui fut heureux de voir sortir de notre petit nombre (groupe) sept futurs petits séminaristes. Il nous accorda quelques jours de vacances et donna aux futurs petits séminaristes la date de leur prochaine entrée au Petit séminaire. Le lendemain, mercredi 8 mars, une occasion propice me permit de me rendre à Kindamba. Les pères de la mission et les frères furent très satisfaits de mon choix. Je restai avec eux pendant quelques jours et le lundi 13 mars 1944, je me dirigeai vers la maison paternelle. Celle-ci me reçut à bras ouverts. Nous ne nous entretînmes que pendant très peu de temps, car il me fallait passer le dimanche des Rameaux, 2 avril et les fêtes pascales à la mission catholique de Kindamba. Je quittai donc mes chers bien-aimés parents, le 31 mars, puis que le trajet de Pangala à Kindamba nécessite deux jours de marche à pied. Mon emploi de temps durant mon séjour à Kindamba fut agréable. Avant de me rendre au séminaire, je crus nécessaire de passer d'abord par Brazzaville et en effet, le jeudi 13 avril, je quittai ma chère mission. Le voyage se fit de Kindamba à Hamon à pied et d'Hamon à Brazzaville en train. Quel agrément!

A suivre.  
Pascal BIOZI KIMINOU

ARCHIDIOCESE DE BRAZZAVILLE

Les chorales du doyenné Notre-Dame des victoires étaient en récollection du temps de Carême

Le samedi 14 mars 2026, c'est la date choisie par la coordination des chorales du doyenné Notre-Dame des victoires pour organiser la récollection du temps de Carême. C'était en l'église Saint-Augustin de la Tsiémé, autour du thème: «La vocation et l'identité du choriste», animé par l'abbé Chancelvy Nguimbi, vicaire à la paroisse Saint Jean-Marie Vianney de Mouleké. Au total 15 chorales des paroisses Notre-Dame des victoires de Ouenzé, Saint Jean-Marie Vianney de Mouleké, Saint-Augustin de la Tsiémé, Saint Jean-Baptiste de Talangai, Saint Joseph de Tout pour le peuple et Sainte Madre Teresa de Calcutta de Ngamakosso, toutes formant le doyenné étaient conviées à cette récollection. Certaines étaient représentées et d'autres aux abonnés absentes. Quelques chorales seulement ont affichée complet avec un nombre avoisinant 20 à 25 choristes. On peut citer Echo du désert et père Jean-Marie Grivaz de la paroisse Saint Jean-Baptiste de Talangai, Ngunga de la paroisse Saint Jean-Marie Vianney de Mouleké.



La chorale Echo du désert animant la messe

S'appuyant sur le Canon 522 sur la responsabilité du choriste ainsi que sur le texte de Jean 1,43-51 qui stipule: «Le lendemain, Jésus résolut de gagner la Galilée. Il trouve Philippe et lui dit: Suis-moi. Or, Philippe était de Bethsaïda, la ville d'André et de Pierre. Il va trouver Nathanaël et lui dit: Celui de qui il est écrit dans la loi de Moïse et dans les prophètes, nous l'avons trouvé: c'est Jésus, le fils de Joseph, de Nazareth. De Nazareth, lui dit Nathanaël, peut-il sortir quelque chose de bon? Philippe lui dit: Viens et vois. Jésus regarde Nathanaël qui venait à lui et il dit à son propos: Voici un véritable Israélite en qui n'est point d'artifice. D'où me connais-tu? Lui dit Nathanaël, et Jésus de répondre: Avant même que Philippe ne t'appelât, alors que tu étais sous le figuier, je t'ai vu. Nathanaël reprit: Rabbi, tu es le Fils de Dieu, tu es le roi d'Israël. Jésus lui répondit: Parce que je t'ai dit que je t'avais vu sous le figuier, tu crois. Tu verras des choses bien plus grande»; l'abbé Chancelvy Nguimbi a fait savoir qu'il y a un appel direct de Dieu et un appel indirect qui vient par le truchement d'une personne qui t'oriente vers la chorale. «Chantez est un don de Dieu afin de rendre témoignage des merveilles du Christ. Chantez, c'est prier deux fois. Être choriste n'est pas donné à tout le monde. C'est un appel, un choix venant de Dieu. C'est Dieu qui appelle et qui choisit comme il a appelé Samuel et David. C'est Dieu qui appelle et qui est le protagoniste de ton appel. Faisons de nos chorales des lieux de grâce et de rencontre avec le Christ. Vous êtes les chantres du Seigneur qui participent à l'eucharistie. En réalité, la place de la chorale se trouve au cœur, c'est-à-dire à l'autel de la messe, aux côtés du prêtre célébrant et des servants d'autel, habillés en soutane. Le dimanche, jour du Seigneur se célèbre une seule messe en référence au Jeudi Saint, la Sainte Cène, le dernier repas de Jésus avec ses apôtres. Chers choristes, quel que soit la multiplicité des messes le dimanche dans une paroisse, sachez que c'est une seule messe. Donc, préparer et soigner bien vos célébrations liturgiques à travers les beaux chants assaisonnés de la polyphonie des voix. Une chorale égale quatre voix et le choriste est appelé à faire le témoignage». Après la récollection, a suivi la messe célébrée par l'abbé Chancelvy Nguimbi et animée par la chorale Echo du désert. Au cours de celle-ci, les choristes présents ont renouvelé leur engagement en se référant à l'acte d'engagement et de fidélité des chorales catholiques initié par Mgr Bienvenu Manamika Bafouakouahou, archevêque métropolitain de Brazzaville. Cet acte stipule: «Face à l'interpellation de Jésus-Christ notre Seigneur et Sauveur, en Matthieu 15, 8-9, ce peuple m'honore des lèvres, mais son cœur est loin de moi, vous chorales catholiques de l'archidiocèse, vous êtes invitées à un renouvellement profond de votre engagement envers l'Eglise et le Christ. Il nous devons prendre conscience que notre service n'est pas une simple performance vocale, mais une véritable offrande de notre vie».

Pascal BIOZI KIMINOU

**OFFICE NOTARIAL**  
**MAITRE ARTHUR CHAQUIN LOEMBET LIBI**  
 Avenue de la paix, 01 bis rue Kellé, en face de Ecole privée conventionnée catholique Père François LIBERMANN, Arrondissement 4 Moundali-Brazzaville  
 Tél. (+242) 06.943.43.87 \*06.752.10.15 \* 04.465.26.24  
 E-Mail: arthurloembet@gmail.com // etudeloembet@gmail.com,  
 Brazzaville-République du Congo

**AVIS DE CONSTITUTION**

Suivant actes authentiques reçus par Maître Arthur Chaquin LOEMBET LIBI, Notaire en la résidence de Brazzaville, le vingt-deux janvier deux mil vingt-six, enregistré à Pointe-Noire, à la recette des impôts de Loandjili le vingt-huit janvier de la même année, sous le **Folio 18/09 n°298**.

Il a été constitué une Société A Responsabilité Limitée présentant les caractéristiques suivantes:  
**Dénomination:** AFRIK' TRANSPORT MARITIME  
**Forme:** Société A Responsabilité Limitée (SARL)  
**Capital:** Cinq Millions (5.000.000) de Francs CFA.  
**Siège social:** Pointe-Noire, Avenue Jacques OPANGAULT, vers le Camp 31 juillet, en face du Lycée POATY Bernard.  
**Objet social:** La société a pour objet tant au Congo

qu'à l'étranger:  
 Consignation maritime et shipping;  
 Et plus généralement, la participation dans toute entreprise ou société créée ou à créer, ainsi que la réalisation de toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes  
**Durée:** 99 ans.  
**Gérant:** Monsieur Augustin Rochnell Camilo ZOKO  
**RCCM:** CG-PNR-01-2026-B12-00019 du 02 Février 2026

Pour avis  
 Maître ARTHUR CHAQUIN LOEMBET LIBI  
 Notaire

**DIOCÈSE DE OUESSO**  
**Révérands Pères, chers consacrés et fidèles laïcs**

Que la grâce et la paix de notre Seigneur Jésus-Christ soient avec vous!

Par la présente, nous venons vous informer de l'organisation du pèlerinage diocésain, de la retraite spirituelle du clergé ainsi que de la rencontre du presbyterium sur le thème: «Diocèse de Ouesso, une Eglise unie en marche» (Jn. 21,11), selon les dates ci-après:  
 - Pèlerinage diocésain: 21 au

22 mars 2026  
 - Retraite spirituelle: 22 au 25 mars 2026  
 - Rencontre du presbyterium: 26 mars 2026, suivi de la messe Chrismale à 17h en la Cathédrale Saint Pierre Claver.  
 Nous comptons sur votre compréhension et votre disponibilité habituelle pour la bonne réussite de ces temps forts de notre Eglise particulière.  
 En communion de prière et bon Carême à toutes et tous!

**Abbé Fayol NGONGA**  
 Chancelier

ARCHIDIOCESE D'OWANDO

**Bientôt une nouvelle chapelle à Ewo sur financement du chef de l'Etat**

Les chrétiens catholiques de la paroisse Saint Jean-Marie Vianney d'Ewo, dans la Cuvette-ouest, vont bientôt disposer d'une nouvelle chapelle. Le chef d'Etat financera la construction de cet ouvrage. Le début des travaux est «imminent», a annoncé le porteur de «la bonne nouvelle», le colonel major Rémy Ayayos Ikounga en sa qualité de conseiller du Président de la République, au cours d'une audience que lui a accordée l'archevêque d'Owando, Mgr Gélase Armel Kema, mardi 10 mars 2026 au Centre interdiocésain des œuvres (CIO), à Brazzaville.

La future chapelle sera un cadeau de plus du chef de l'Etat à l'Eglise catholique et à ses fidèles. «Notre rencontre m'a permis de faire part à l'archevêque d'Owando d'une très bonne nouvelle pour l'Eglise catholique installée dans sa juridiction. En effet, faisant suite à la doléance des prêtres, de tous les ouvriers apostoliques et des fidèles de la paroisse Saint Jean-Marie Vianney d'Ewo, qui avaient introduit à sa Haute attention une demande de construction d'une chapelle, le Président de la République a accordé un vif intérêt à cette requête et a ordonné immédiatement le commencement de ses travaux, sans délai. En tant que bienfaiteur de l'Eglise, notre Président de la République finance personnellement

lesdits travaux», a déclaré Rémy Ayayos Ikounga, conseiller du Président Sassou-Nguesso. Pour Mgr Kema, la décision du chef de l'Etat revêt une portée symbolique forte. Il lui a exprimé ses remerciements. «Nous voulons dire un grand merci à Mr le Président de la République pour sa sollicitude, son soutien et son importante contribution pour l'œuvre d'édification bientôt de la nouvelle chapelle de la paroisse Saint Jean-Marie Vianney d'Ewo», a-t-il déclaré. L'archevêque d'Owando a ajouté qu'il tenait qu'on rende publique cette information «afin de saluer la bonne sollicitude du Président de la République, qui a entendu non pas seulement l'appel du pasteur que je suis, mais aussi celui du peuple de Dieu qui m'avait, en quelque



Rémy Ayayos Ikounga reçu en audience par Mgr Gélase Armel Kema sorte, "instruit" d'être le porteur de leur doléance». L'ingénieur chargé de l'exécution des travaux a donné quelques détails de l'ouvrage qui va être construit. «L'édifice sera construit dans l'enceinte de la paroisse sur une superficie de 1000 m2 pouvant. Il pourra contenir de 500 à 600 places assises. Le plan prévoit, entre autres, une mezzanine, deux presbytères, etc. Il sera construit en quelque 6 mois et livré avant les festivités de célébration des 70 ans de la paroisse», a expliqué l'architecte Grâce Moutou. Le président Sassou-Nguesso n'est pas à sa première action en faveur de l'Eglise catholique au Congo. A titre illustratif: la réhabilitation de la Basilique Sainte-Anne, la construction du siège de l'ACERAC, l'achèvement des travaux de l'église Saint-Paul de Madibou, etc. A signaler que le vicaire de la paroisse Saint Jean-Marie Vianney d'Ewo, l'abbé Joël Olendo, a assisté Mgr Kema à l'audience accordée au conseiller du Président de la République.

G.-S.M.

DIOCESE DE NKAYI

**Nominations**

Nous, Mgr François Halyday MBOUANGUI, par la grâce de Dieu et la bienveillance du siège apostolique, Evêque Coadjuteur de Nkayi. Modifiant le Décret du 20 août 2025 portant projet d'affectation. Année pastorale 2025-2026 du personnel et envoi en mission des ouvriers apostoliques. Considérant la nécessité de procéder à certains remplacement dans le Diocèse de Nkayi; Après consultation et avis des personnes avisées; En vertu du pouvoir conféré par l'Evêque Diocésain (Canon 38) et de la note de service 002/M.D.M/EDNK/2026 portant informations relatives à l'Evêque Coadjuteur de Nkayi à la lumière des Canons 405-410 du Code du Droit Canonique du Rite Latin de 1983.



Nommons

- M. l'Abbé Guy Jufarol NKAYA, secrétaire particulier de l'Evêque Coadjuteur avec pour résidence la grande Case Notre-Dame de la paix à Kayes;
- M. l'Abbé Ghislain NGAMOUNA, superviseur économique et financier du Diocèse, il conserve ses fonctions antérieures;
- M. l'Abbé Farion Sissé BAYENI, directeur ad intérim du Centre Diocésain des communications sociales;
- M. l'Abbé Christian Kemal MABONDZO MPIYA, vicaire à la paroisse Cathédrale Saint Louis de Nkayi;
- Mrs les Abbés Hilarion MAFOULA et Wilfrid BIKOUTA, délégués épiscopaux à Rome en Italie, chargés du rapatriement à Nkayi au Congo Brazzaville de la dépouille mortelle de Mgr Bernard NSAYI. Ce présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures prend effet à compter de la date de sa signature.

Fait à Nkayi, le 3 mars 2026

Abbé Cellot Primat NKOUNGA MABIKAS  
Chancelier

Mgr François Halyday MBOUANGUI  
Evêque Coadjuteur de Nkayi

**50° ANNIVERSAIRE DU DON DE LA VIE DU CARDINAL EMILE BIAYENDA**

**Thème: «Emile cardinal Biayenda: Le don suprême pour l'unité et la paix en République du Congo»**

La Commission diocésaine préparatoire aux activités du jubilé que préside l'abbé Prisque Nsimouessa ainsi que les sous-commissions, s'attèlent à mettre les bouchées doubles pour la réussite de cet événement ecclésial. Après l'adoption du plan d'action par le Conseil diocésain, les membres des différentes sous-commissions, sous la coordination de l'abbé Prisque Nsimouessa, était en séance de travail le mardi 10 mars 2026 dans la salle de la catéchèse pour peaufiner les plans d'action. Il a été rappelé les missions dévolues à la commission diocésaine préparatoire et aux sous-commissions. Quelques activités du mois de mars ont été approuvées:

- Du 15 février au 15 mars 2026: Campagne de sensibilisation dans toutes les paroisses et tribune dans les médias;
- Du 13 au 21 mars: neuvaine en l'honneur du cardinal Emile Biayenda;
- 18 mars: Célébration de la rencontre historique entre le cardinal Emile Biayenda et le président Marien Ngouabi;
- 22 mars 2026:
  - \* 9h: Pose de la première pierre pour l'érection du sanctuaire et messe au Mont cardinal Emile Biayenda
  - \* 15h: messe marquant le 49° anniversaire du don de la vie du cardinal Emile Biayenda à la Place mariale de la Cathédrale Sacré-Cœur et lancement de l'année jubilaire;
  - 24 mars: commémoration de la mise en liberté du cardinal Emile Biayenda après 44 jours de détention;
  - 26 mars: Commémoration de l'exposition de la dépouille du cardinal Emile Biayenda en la Cathédrale Sacré-Cœur;
  - 27 mars: En souvenir de son inhumation, visite de la tombe et du musée.

Commission communication et médias

CINQUIEME DIMANCHE DE CAREME - ANNEE A

«Celui qui croit en moi, même s'il meurt, vivra» (Jean 11,25)

Textes: Ez 37,12-14; Ps 129 (130),1-2,3-4,5-6ab,7bc-8; Rm 8,8-11; Jn 11,1-45

Jésus a été envoyé par le Père céleste en ce monde pour donner la vie et non la mort. Et cette vie, il la donne en plénitude. Ainsi la gloire de Dieu s'accomplit dans l'homme vivant, debout et heureux. Seulement pour faire l'expérience de la gloire de Dieu qui nous aime tant jusqu'au point de nous racheter de tout impasse, même de la mort, il faut croire en Jésus.

Si le dimanche dernier Jésus a fait voir une personne née aveugle, ce dimanche, l'évangile présente Jésus qui ressuscite un mort mis au tombeau depuis quatre jours. Loin d'être un faiseur automatique de miracles, le Seigneur Jésus a voulu, par ces signes du Royaume rapportés dans l'évangile, montrer qu'il est le Sauveur du monde. Par lui nous avons la vie et l'être. La résurrection de Lazare qui est son dernier miracle avant sa montée à Jérusalem, est une préfiguration de sa propre résurrection, afin que la foi de ses disciples ne chancelle pas devant l'épreuve de sa passion et de sa mort prochaine.

Que ça soit la guérison de l'aveugle ou la résurrection de son ami Lazare, on constate bien dans ces récits que c'est Dieu qui prend lui-même l'initiative de tirer sa créature bien-aimée du désarroi. Comme le chante le psalmiste, «près du Seigneur, est l'amour, près de lui abonde le rachat...» (Psaume 130,7). Dieu sauve parce qu'il aime, et il veut bien que nous lui fassions confiance et nous lui soyons fidèles; c'est ce à quoi la foi implique en nous ajustant à son plan d'amour et de salut pour nous faire entrer dans sa gloire dès ici-bas.

Les miracles que Jésus accomplit ne visent pas la gloriole, mais ils sont des signes pour susciter la foi et l'adhésion au Seigneur. Voilà pourquoi Jésus rend grâce à son Père qui l'exauce toujours, parce que lui-même ne se soucie que de faire la volonté de Celui qui l'a envoyé, celle de gagner les âmes pour le compte de Dieu.

En effet, tout en évitant de vivre pour les miracles, il faut néanmoins reconnaître en chaque bienfait l'action de Dieu, et être prompt à lui témoigner notre gratitude. Merci est l'autre nom de la messe. Chaque célébration eucharistique est un moment favorable de rendre grâce à Dieu pour tous ses bienfaits dans notre vie. A l'exemple de Jésus, le croyant, au nom de la foi, doit apprendre à remercier le Seigneur avant même d'avoir reçu ce qu'il désire ou espère. La prière inspirée par la foi est un acte d'abandon dans le cœur infiniment miséricordieux de Dieu. Prier c'est donc croire en l'amour incommensurable de Dieu qui nous veut vivant, debout et heureux.

Croire en Christ Jésus est une démarche de confiance et d'espérance qui se vit au-delà, voire malgré les situations mortifères et malencontreuses de l'existence. Celui qui croit en lui, dit Jésus, même s'il meurt, vivra. On peut étendre cette déclaration de Dieu qui n'est ni trompeur ni démagogue, sur chaque situation difficile de la vie.

Quiconque se confie à Jésus même s'il est paupérisé, humilié, marginalisé, réfugié, exilé, grabataire, malade, mourant, martyrisé, opprimé, prisonnier, sans-emploi, sans-abri, étranger, divorcé, veuf, orphelin, petit ou vieux, éprouvé par le deuil, l'injustice, la violence, la guerre ou par d'autres malheurs, vivra grâce à la prière et la parole de Dieu qui reconforte, exorcise, délivre, recrée, édifie, rachète, bénit et sauve. Car, le Christ n'a pas été envoyé sur terre pour maintenir l'homme dans les tombeaux existentiels mais plutôt pour l'en libérer et lui donner de partager sa vie divine, sainte, glorieuse et épanouie, dès lors et au ciel. Car à chaque malheur qui frappe l'homme, Dieu continue de verser les larmes de commisération et se mobilise pour dire son dernier mot qui console, soulage et sauve, en temps voulu, même au-delà de la mort qui n'est pour lui qu'un moment de sommeil. Car, pour Dieu il n'y a pas de fatalité ou des cas impossibles. Pour celui ou celle qui met sa foi en Dieu il n'y a pas non plus d'écueils insurmontables.

La vie des amis de Jésus comme saint Etienne, sainte Monique et saint Augustin, sainte Rita, Mère Térésa, Isidore Bakandja, sœur Anuarite, Floribert Benichou, père Dario Bognetti, pasteur Martin Luther King, pape Jean-Paul II, cardinal Emile Biayenda, abbé Jan Czuba et bien d'autres, en témoigne avec fort éloquence.

Saints et saintes de Dieu, nos devanciers dans le combat de la foi, aidez-nous à travailler pour le triomphe du règne et de la volonté de Dieu sur terre!

Abbé Aubin Banzouzi,  
Vicaire de la Paroisse Saint Théophile de Kindamba  
(Diocèse de Kinkala)

**CALENDRIER DE L'ANNEE LITURGIQUE A CAREME 2026**

- \* **Mardi 17 février:** Mardi gras
- \* **Mercredi 18 février:** Mercredi des Cendres
- \* **Dimanche 22 février:** 1<sup>er</sup> Dimanche de Carême
- \* **Dimanche 1<sup>er</sup> mars:** 2<sup>e</sup> Dimanche de Carême
- \* **Dimanche 8 mars:** 3<sup>e</sup> Dimanche de Carême
- \* **Dimanche 15 mars:** 4<sup>e</sup> Dimanche de Carême
- \* **Du 13 au 21 mars:** neuvaine du Cardinal Emile Biayenda
- \* **Dimanche 22 mars:** 5<sup>e</sup> Dimanche de Carême
- \* **Dimanche 29 mars:** Dimanche des Rameaux

TRIDUUM PASCAL

- \* **Judi 2 avril: Judi Saint:** Sainte cène et début du triduum
- \* **Vendredi 3 avril: Vendredi Saint:** Passion du Seigneur
- \* **Samedi 4 avril:** Vigile pascale

PAQUES

\* **Dimanche 5 avril:** Résurrection du Seigneur

**Office Notarial de Maître Blanche Patricia MBISSI DÉDÉ- SOMBO**  
**Notaire à la Résidence de Pointe-Noire**  
 03, Avenue Fayette TCHITEMBO  
 Immeuble Afrikan Campus en face de Caffé Torino 1<sup>er</sup> étage, B.P: 469  
 Tél.: 05.031.39.32/06.885.49.40  
 Email: mbissi.notaires@gmail.com

**AVIS DE CONSTITUTION DE SOCIETE**  
**BZV CAPITAL D'INVESTISSEMENT**  
**En sigle "BRIC SAU"**

**Société Anonyme Unipersonnelle**  
**Siège sociale: POINTE-NOIRE, Songolo, Village des pêcheurs,**  
**en face de la station des Béninois.**  
**Arrondissement n°5 MONGO-MPOUKOU**  
**(République du Congo)**

Aux termes d'un acte authentique reçu par Maître **Blanche Patricia MBISSI DE-DE-SOMBO**, en date à Pointe-Noire du 09 février 2026, il a été constitué une Société Anonyme Unipersonnelle dénommée "**BZV CAPITAL D'INVESTISSEMENT**", en sigle "**BRIC SAU**" dont les caractéristiques suivent:

**Capital:** Dix Millions (10.000.000) Francs CFA;

**Durée:** Quatre-vingt-dix-neuf (99) ans;

**Objet:** La société a pour objet, tant sur l'étendue du territoire de la République du Congo que pour l'étranger: la détention et prise de participation directe ou indirecte dans le capital des sociétés, groupements, ou entités juridiques de tous types; Acquisition des parts sociales, actions ou titre dans d'autres entreprises pour en contrôler ou gérer le capital; Détention des filiales; Gestion des portefeuilles de valeurs mobilières, des actifs immobiliers quelque forme que ce soit, directement ou via des intermédiaires.

**Gérant:** Monsieur **TSALISSAN OKOMBI Digne Elvis Lothar**, Administrateur demeurant à Brazzaville (République du Congo) 9 rue Louingi, quartier POTO-POTO, Arrondissement N°3.

Statuts enregistrés à Pointe-Noire, au Bureau de l'Enregistrement des Domaines et Timbres (BEDT Pointe-Noire Centre) le 11 février 2026, **folio 028/11**, sous le numéro 095. **RCCM N° CG-PNR-01-2026-B15-00002.**

Pour insertion,

**Maître Blanche Patricia MBISSI DÉDÉ-SOMBO.**



**AVIS**

**ETS MB SERVICES** Route de l'aéroport, entre l'hôtel le Georges et l'hôtel le Ruisseau, Pointe-Noire.

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 24 septembre 2025, il a été constitué un établissement ayant les caractéristiques suivantes:

**Dénomination:** ETS MB SERVICES

**Objet social:** Lavages auto moderne, commerce de détail en magasin.

**Siège social:** Route de l'aéroport, entre l'hôtel le Georges et l'hôtel le Ruisseau, Pointe-Noire.

**Gérant:** M. MIAHOUAMA Kidvy Dafrag Fresnel, domicilié à Tchimbamba

**RCCM n°:** CG-PNR-01-2025-A10-01047.

**Durée:** 99 ans à compter de la date de l'immatriculation au RCCM de Pointe-Noire

**Etude de Maître Ulrich MAZAMBA MILANDOU**  
**Notaire à Pointe-Noire**

Boulevard Charles DE GAULLE; Immeuble RAKOTO, en face de la pharmacie Croix du Sud; B.P.: 5261, Centre-ville Pointe-Noire, République du Congo.

**INSERTION LEGALE**

Suivant le procès-verbal des décisions de l'associé unique de la société **PONTICELLI CONGO SARLU** du 30 Décembre 2025 reçu en dépôt par Maître **Ulrich MAZAMBA MILANDOU**, en date du 12 février 2026, enregistré aux domaines et timbres le 16 février 2026, sous le **folio 032/19 N°1403** à Pointe-Noire; il a été décidé de ce qui suit:

-Démission de monsieur **Thierry LE GANGNEUX** aux fonctions de gérant de la société **PONTICELLI CONGO**, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026;

-Nomination de monsieur **LAURENDEAU Olivier Pierre** aux fonctions de gérant de la société **PONTICELLI CONGO** pour une durée de 4 ans.

Dépôt: Au greffe du tribunal de commerce de Pointe Noire, sous le numéro **GC-PNR-01-2026-M-07392** du 17 février 2026.

Immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier sous le n°**CG-PNR-01-2017-B13-00284.**

*Fait à Pointe Noire, le 22 février 2026.*

*Pour avis.*

**ATLS**

**Africa Tax & Legal Services**

Société par Actions Simplifiée au Capital de 1 000.000 FCFA

Siège Social: BP 1233, Pointe-Noire

RCCM: CG-PNR-01-2019-B16-00010

**UnDepth Congo**

Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle

Au capital de 1 000 000 F.CFA

Siège social : 327 Avenue Marien Ngouabi, Immeuble SCI les Cocotiers, Face Bureau des Nations Unies, Centre-Ville, Pointe-Noire République du Congo

RCCM: CG-PNR-01-2026-B13-00046

**CREATION DE LA SOCIETE**

Aux termes des statuts établis en la forme sous seing privé et déposés au rang des minutes du Notaire, Maître **Norbert Dietrich M'FOUTOU** et de la déclaration notariée de souscription et de versement du capital social, reçus par le Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire le 05 Février 2026, il a été constitué une Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle ayant les caractéristiques suivantes :

**Dénomination sociale:** UnDepth Congo

**Adresse du siège social:** 327 Avenue Marien Ngouabi, Immeuble SCI les Cocotiers, Face Bureau des Nations Unies, Pointe-Noire, République du Congo.

**Objet social:** La société a pour objet tant sur le territoire de la République du Congo et partout ailleurs, à l'étranger, toutes opérations relatives:

- Aux services d'ingénierie, de géophysique et de conseil technique, notamment:
- La réalisation d'études géologiques et géophysiques;
- Les études d'ingénierie pétrolière et gazière;
- L'assistance technique et le conseil aux entreprises du secteur des hydrocarbures.

Et d'une manière générale, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social susceptible d'en faciliter la réalisation ou l'extension.

**Durée de vie de la société:** 99 ans;

**Gérant de la société:** Monsieur **Dmitrii PONOMARENKO**

Dépôt au greffe du tribunal de commerce de Pointe-Noire, des statuts et de la déclaration notariée de souscription et de versement, sous le N° **CG-PNR-01-2026-B-00101** du 17 Février 2026.

Immatriculation au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de Pointe-Noire sous le N° **CG-PNR-01-2026-B13-00046**, le 17 Février 2026.

*Pour avis.*

**ATLS**

**Africa Tax & Legal Services**

Société par Actions Simplifiée au Capital de 1 000.000 FCFA

Siège Social: BP 1233, Pointe-Noire

RCCM: CG-PNR-01-2019-B16-00010

**TAIHO**

**Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle**

**Au capital de 1 000 000 F.CFA**

Siège social: 327 Avenue Marien Ngouabi, Immeuble SCI les Cocotiers, Face Bureau des Nations Unies, Centre-Ville, Pointe-Noire République du Congo

RCCM: CG-PNR-01-2025-B13-00260

**ANNONCE LEGALE**

Aux termes du procès-verbal du 26 février 2026, le Gérant de la société **TAIHO SARLU** a décidé de procéder à l'ouverture d'un établissement secondaire dans la ville de Brazzaville.

Ledit établissement est situé dans la zone portuaire de Brazzaville, à Mpila, entre la société **FAAKI Congo SA** et la direction de la société **ex-ILOGS.**

Dépôt au greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville du procès-verbal, sous le N° **CGBZV-01-2026-B-00257** du 04 Mars 2026.

Immatriculation au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de Brazzaville sous le N° **CGBZV-01-2026-B20-00009**, le 04 Mars 2026.

*Pour avis.*

## INTERVIEW

### Les forêts tropicales produisent environ 20% de l'oxygène mondial

L'Association technique internationale des bois tropicaux (ATIBT) œuvre depuis plus de 70 ans à la promotion de la gestion responsable des bois tropicaux, de la forêt jusqu'au marché. L'ATIBT se porte bien, a rassuré son représentant au Congo, Alain Bertin Tiotsop, dans une interview à La Semaine Africaine.



Alain Bertin Tiotsop

missions principales de l'ATIBT est de fédérer l'ensemble des entreprises forestières via les syndicats existants pour leur meilleure implication dans le processus de mise en œuvre de l'APV-FLEGT. Contribuant ainsi à l'amélioration de la gouvernance forestière, à la gestion responsable des ressources forestières de manière inclusive, participative et transparente. Le secteur privé forestier et la société civile sont des acteurs incontournables du processus APV-FLEGT.

**\* Au regard du rythme de l'exploitation forestière, est-ce que les bois tropicaux connaissent une diminution ou mieux encore continuent à être conservés dans le bassin du Congo, par exemple ?**

\*\*Au niveau du Bassin du Congo, le secteur forestier compte parmi les secteurs, dont les activités sont encadrées par les lois et réglementations. Le cadre réglementaire évolue régulièrement en fonction des enjeux tant au plan national qu'international. Le rôle de l'ATIBT, étant de promouvoir la gestion durable et responsable des forêts tropicales sur toute la chaîne, nous pouvons vous rassurer sans risque de nous tromper que grâce à l'ATIBT et d'autres acteurs, les forêts tropicales continuent à être gérées de manière durable et responsable, si l'on s'en tient au nombre d'arbres sur pied prélevés à l'hectare (exploitation sélective, avec environ 2 pieds/ha). Pour le cas de la République du Congo, six entreprises forestières sont certifiées gestion durable et légale, pour une superficie forestière d'environ 5 200 000 ha (ce qui représente un record absolu), d'autres entreprises sont engagées dans le processus d'aménagement et de certification de leurs concessions forestières. Donc, cette superficie devrait évoluer rapidement au cours des prochaines années. Le processus d'aménagement forestier, de gestion durable des forêts et certification, contribue à une meilleure conservation et préservation des écosystèmes forestiers.

**\* En Afrique, on ne compte que ces pays ?**

\*\* Il faut dire que pour l'instant ce sont les principaux membres en tant qu'Etats. Ce n'est pas facile pour un pays d'intégrer une association, fut-elle internationale. C'est même une grande première. C'est assez rare parce qu'à la base, c'est une association technique qui regroupe les structures qui sont dans domaine purement technique. Aujourd'hui, le politique accompagne le technique. C'est une question de souveraineté gouvernementale. L'ATIBT entretient de bons rapports avec l'ensemble des Etats de la sous-région, au travers ses membres qui y sont présents. D'ailleurs, l'ATIBT mène les activités dans pratiquement tous les pays du bassin Congo. Au Cameroun par exemple, l'ATIBT est dans une démarche pour ouvrir les bureaux, pour permettre une bonne mise en œuvre des projets. L'ATIBT compte quelques membres en RDC. Les Etats de la sous-région Afrique centrale sont régulièrement conviés aux réunions stratégiques, via les ministères de tutelle en charge des forêts.

**\* L'ATIBT a quels rapports avec les processus qui se développent au Congo comme l'APV/ FLEGT et les autres processus ?**

\*\* L'ATIBT est un acteur clé de la mise en œuvre de l'accord de partenariat volontaire (APV) avec les pays du Bassin du Congo et l'Union européenne. L'une des

source importante de bois, de nourriture, de médicaments et d'autres produits forestiers, notamment les Produits Forestiers non ligneux (il s'agit en effet des feuilles, des fruits, des écorces prélevées soit pour la consommation, soit pour la pharmacopée, soit pour la commercialisation);

- Sur le plan environnemental, les forêts tropicales absorbent et stockent le carbone, permettant ainsi de lutter efficacement contre les changements climatiques;

- Les forêts tropicales abritent plus de 50% des espèces vivantes de la planète. Le potentiel des forêts tropicales n'est plus à démontrer.

**\* Votre association a organisé à la dernière semaine du mois de janvier 2026 à Pointe-Noire, un atelier réunissant les principaux acteurs de la chaîne de valeur du bois domestique, ainsi que les administrations concernées pour la construction d'un marché intérieur du bois légal et durable au Congo avec le financement de l'Union européenne. Cette rencontre a été inscrite dans quelle perspective ?**

\*\* Dans la dernière semaine du mois de janvier 2026, nous avons organisé un atelier à Pointe-Noire, regroupant l'ensemble des parties prenantes, les acteurs de la chaîne de valeur bois domestique dans le cadre d'un projet que l'ATIBT a mis en œuvre en République du Congo, dont je suis le chef de ce projet. Il s'agit du projet «Appui au secteur privé, Marché Intérieur du Bois», financé par l'Union européenne qui vise à améliorer la compétitivité et la durabilité de la filière bois domestique. De manière générale, ce projet vise à rendre attractif et compétitif le marché intérieur du bois au travers la structuration de la filière bois domestique et le renforcement des capacités des acteurs de la chaîne de valeur. L'atelier multi-acteurs visait à mettre en place une stratégie pour construire un marché du bois légal et durable. Plus spécifiquement, favoriser les connexions entre les grandes entreprises forestières, les petites et moyennes entreprises, y compris les artisans menuisiers pour établir les partenariats gagnants-gagnants, afin d'améliorer l'approvisionnement du marché domestique en produits bois légal d'une part et d'autre part, encourager l'exploitation et l'utilisation des essences moins connues. Il est important de faire la promotion des essences peu connues pour encourager les artisans menuisiers à valoriser d'autres essences, afin de diminuer la pression sur les essences classiques/traditionnelles. D'où l'intérêt pour l'ATIBT de mener les recherches pour améliorer les connaissances sur les caractéristiques et les usages des essences peu ou pas connues, afin de diminuer la pression sur les essences commerciales. Le projet a une durée de quatre ans, mais nous avons déjà démarré la deuxième année de projet. Ce projet Marché Intérieur du Bois est une étape clé pour bâtir une filière bois nationale durable, compétitive et inclusive.

Propos recueillis par  
Philippe BANZ

## LANCEMENT DU PROJET AFFORESTATION ET REBOISEMENT

### Augmenter le couvert forestier national et accroître la capacité de stockage de carbone

Le Programme national d'afforestation et de reboisement (PRONAR) appartenant au ministère de l'Economie forestière, le Réseau climat Congo (RCC), organisation de la société civile et la Société industrielle et agricole du tabac tropical (SIAT) relevant du secteur privé, ont signé, jeudi 12 mars 2026, aux Tours jumelles de Mpila, au siège de l'Uni Congo, à Brazzaville, un accord de partenariat tripartite pour le lancement du projet de la mise en place des plantations forestières et agroforestières sur une superficie de 100 ha. L'accord signé mettra en œuvre le projet d'afforestation et reboisement et de tourisme environnemental baptisé dzété ya bomoyi, avec pour objectif la lutte contre le réchauffement climatique et à l'atténuation de ses impacts négatif sur l'environnement.



Les trois signataires bradissant les parapheurs en présence de la secrétaire exécutive d'Uni Congo à la fin de la cérémonie

Les forêts qui seront plantées sur le site Bambou-Mingali consisteront d'augmenter le couvert forestier national et accroître la capacité de stockage de carbone tout en créant les nouvelles filières pour la diversification de l'économie nationale. Le montant total consenti à ce projet est de 200 millions de francs Cfa, entièrement financé par la société SIAT dans le cadre de la responsabilité sociale et environnementale.

L'accord de partenariat tripartite a été signé, respectivement, par le Dr ingénieur François Mankessi, coordonnateur du PRONAR, Mounir Tamboura, directeur gé-

néral de la société SIAT et Guy Blanchard Okéri, coordonnateur national du R.C.C. Le syndicat patronal Uni Congo a été représenté par Mme Nancy Chenard, secrétaire exécutive. Les plantations seront réalisées dans la réserve domaniale de Bambou-Mingali, à environ 60 km de Brazzaville, dans le district d'Igné (département de Djoué-Léfini). Le périmètre sollicité se trouve à 5 km de la route nationale n°2 à partir du village Bambou-Mingali.

Les signataires ont reconnu que le partenariat initié répond pleinement à la dynamique de préservation et de valorisation des ressources forestières.

A cette cérémonie de signature, Mme Nancy Chenard, en tant qu'un des responsables de l'organisation représentative du secteur privé, a indiqué qu'«Uni Congo se réjouissait de cette initiative. «Que ce projet puisse servir d'exemple et inspirer d'autres initiatives similaires, afin de renforcer la contribution du secteur privé aux objectifs climatiques et au développement durable du Congo». Guy Blanchard Okéri a pris l'engagement de respecter l'ensemble des clauses de l'accord pour garantir la bonne mise en œuvre

du projet. «Cet engagement est une déclaration de notre volonté d'accompagner le Gouvernement et de répondre aux défis environnementaux et climatiques. Cet accord signé n'est pas seulement un document simple. Il représente notre détermination à transformer notre vision en action concrète». Pour Mounir Tamboura, «ce partenariat symbolise l'engagement clair et concret du secteur privé dans la dynamique nationale de préservation de l'environnement et de lutte contre les changements climatiques». Pour sa part, François Mankessi a rassuré que «ce projet va permettre la promotion de l'agroforesterie au profit des populations riveraines et à relever le niveau de production agricole». Les plantations seront réalisées suivant les écartements de 5m x 5m, soit une densité de plantation de 278 tiges par ha pour le limba et 2m x 3m, soit une densité de plantation de 1200 tiges par ha pour l'acacia. Le projet préconise de faire bénéficier 48 familles à raison de 2 ha par famille pour les besoins de la pratique de l'agroforesterie, a-t-il dit.

Philippe BANZ

## Quel environnement favorable pour les droits de l'homme ?

### La RPDH dresse son rapport

La présentation du rapport 2025 de l'organisation Rencontre pour la paix et les droits de l'homme (RPDH) a fait l'objet d'une conférence de presse, jeudi 5 mars 2026 à l'hôtel de l'ACERAC, à Brazzaville. Animée par Christian Mounzéo, coordonnateur de la RPDH, cette conférence de presse a souligné que l'environnement favorable de travail de la société civile demeure encore préoccupant, bien que le cadre juridique et institutionnel soit positif. Les défis se posent en termes de mise en œuvre pratique et d'application effective de ce cadre juridique et institutionnel.



Une vue des participants

Le rapport annuel présenté a été élaboré dans le cadre d'un projet sur l'environnement favorable financé par l'Union européenne et conduit par six organisations internationales, dont Transparency International. Ce projet a permis de mettre en place un réseau dans 86 pays dans le monde pour suivre l'environnement favorable de la société civile, en utilisant des outils comme les alertes et le rapport annuel. Ce qu'on entend par «Environnement favorable», c'est l'ensemble des lois, des règles et des attitudes sociales qui soutiennent et encouragent le travail de la société civile.

Pour Christian Mounzéo, «la société civile peut s'engager dans la vie politique et publique sans crainte de représailles et exprimer ouvertement ses opinions. Dans un environnement favorable, l'Etat fait preuve d'ouverture et de réactivité dans sa gouvernance, en favorisant la transparence, la responsabilité et la prise de décision inclusive». Le rapport a fait état de la situation du droit, c'est-à-dire l'ensemble des textes garantissant les droits et libertés fondamentaux des lois et valeurs universelles ratifiés librement par le pays. La loi de 1901 a été évoquée qui régit les associations (partis politiques, Ong, syndicats, mutuelles, etc...). L'environnement favorable répond à six principes fondamentaux d'appréciation: respect et protection des libertés fondamentales de la société civile; cadre juridique favorable au travail des ac-

teurs et actrices de la société civile; ressources accessibles et durables; Etat ouvert et réactif; culture publique et discours favorable à la société civile; et accès à un environnement numérique sécurisé-Pour l'efficacité, l'étude a formulé des recommandations afin de garantir un environnement favorable à la société civile, au Premier ministre en particulier, de garantir un espace civique et un environnement propice à la société civile; au ministre de la Justice et des droits humains, d'œuvrer en faveur de l'adoption prochaine d'une loi visant à protéger les défenseurs des droits humains et lanceurs d'alerte, sur la base du projet de loi soumis par la RPDH et le service international pour les droits de l'homme et conformément aux lois types sur la protection des défenseurs...

Philippe BANZ

## COMMUNIQUE OFFICIEL

Le Directeur de cabinet du Ministre du Développement Industriel et de la Promotion du Secteur Privé porte à la connaissance de toute personne intéressée, que dans le cadre des recrutements du personnel hors catégorie de l'Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle (OAPI), quatre (04) avis de vacance des postes y afférents sont mentionnés ci-dessous.

### 1. AVIS DE VACANCE/DIRECTEUR GENERAL

**Titre de poste:** Directeur Général de l'OAPI

**Catégorie:** HC3

**Date d'entrée en fonction:** 1er août 2027

**Durée de nomination:** Mandat de cinq (5) ans renouvelable une fois.

**Unité administrative:** Direction Générale

**Date de clôture de dépôt de candidatures:** Lundi 15 juin 2026

**Lieu d'affectation:** Yaoundé (République du Cameroun)

**Condition d'éligibilité :**

- Être ressortissant d'un des Etats membres de l'OAPI ;
- Être âgé de 55 ans au plus à la date de clôture du dépôt des candidatures ;
- Jouir de ses droits civiques et être de bonne moralité.

**Attributions Générales :**

Le Directeur Général représente l'Organisation dans tous les actes de la vie civile. Il est responsable de la gestion de l'Organisation devant le Conseil d'Administration auquel il rend compte et aux directives duquel il se conforme en ce qui concerne les affaires intérieures et extérieures de l'Organisation.

**Qualifications requises :**

- a) Être titulaire d'un Diplôme universitaire de 3<sup>e</sup> cycle (DEA ou équivalent, Diplôme d'Ingénieur de conception) ;
- b) Justifier d'une vaste expérience professionnelle et d'administration d'au moins dix (10) ans à des fonctions de conception et de direction.

**Conditions d'emploi:**

Le poste est classé à la catégorie HC3 de la grille salariale en vigueur à l'OAPI.

Outre le salaire de base, l'intéressé (e) bénéficie :

- d'une indemnité de fonction ;
- d'une indemnité d'expatriation ;
- et divers avantages prévus par les textes en vigueur.

**Composition du dossier de candidature:**

Le dossier de candidature comprend :

- \* une demande de recrutement au poste à pourvoir adressée au Président du Conseil d'Administration par l'intermédiaire du Ministre en charge de l'industrie ;
- \* un extrait d'acte de naissance ou du jugement supplétif en tenant lieu ou une copie certifiée conforme de l'acte de naissance ;
- \* un curriculum vitae détaillé, certifié par l'administration d'origine ;
- \* un extrait de casier judiciaire datant de moins de trois mois ;
- \* une copie certifiée conforme des titres, diplômes et attestations de qualification ;
- \* une attestation régulièrement établie des emplois publics ou privés précédemment occupés et indiquant leur durée ;
- \* un certificat médical attestant que le candidat est apte à occuper le poste ;
- \* un mémorandum présentant le mode de mise en œuvre des missions de l'Organisation, le mode de gestion et les innovations que le candidat se propose d'apporter.

Les originaux des documents exigibles seront présentés au moment des interviews.

### 2. AVIS DE VACANCE/DIRECTEUR GENERAL ADJOINT

**Titre de poste:** Directeur Général Adjoint de l'OAPI

**Catégorie:** HC2

**Date d'entrée en fonction:** 1<sup>er</sup> août 2027

**Durée de nomination:** Mandat de cinq (5) ans renouvelable une fois.

**Unité administrative:** Direction Générale

**Date de clôture de dépôt de candidatures:** Lundi 15 juin 2026

**Lieu d'affectation:** Yaoundé (République du Cameroun)

**Condition d'éligibilité:**

- Être ressortissant d'un des pays membres de l'OAPI ;
- Être âgé de 55 ans au plus à la date de clôture du dépôt des candidatures ;
- Jouir de ses droits civiques et être de bonne moralité.

**Attributions Générales:**

Le Directeur Général Adjoint seconde le Directeur Général. Il assiste ce dernier dans tous les domaines de fonctionnement de l'Organisation.

**Qualifications requises:**

- a) Être titulaire d'un Diplôme universitaire de 3<sup>ème</sup> cycle (DEA ou équivalent, Diplôme d'Ingénieur de conception) ;
- b) Justifier d'une vaste expérience professionnelle et d'administration

- d'au moins dix (10) ans à des fonctions de conception et de direction ;
- c) Justifier d'une expérience en propriété intellectuelle.

**Conditions d'emploi:**

Le poste est classé à la catégorie HC2 de la grille salariale en vigueur à l'OAPI.

Outre le salaire de base, l'intéressé (e) bénéficie :

- d'une indemnité de fonction ;
- d'une indemnité d'expatriation ;
- et divers avantages prévus par les textes en vigueur.

**Composition du dossier de candidature :**

Le dossier de candidature comprend :

- une demande de recrutement au poste à pourvoir adressée au Président du Conseil d'Administration par l'intermédiaire du Ministre en charge de l'industrie ;
- un extrait d'acte de naissance ou du jugement supplétif en tenant lieu ou une copie certifiée conforme de l'acte de naissance ;
- un curriculum vitae détaillé, certifié par l'administration d'origine ;
- un extrait de casier judiciaire datant de moins de trois mois ;
- une copie certifiée conforme des titres, diplômes et attestations de qualification ;
- une attestation régulièrement établie des emplois publics ou privés précédemment occupés et indiquant leur durée ;
- un certificat médical attestant que le candidat est apte à occuper le poste ;
- un mémorandum présentant les propositions du candidat pour l'accomplissement des missions.

Les originaux des documents exigibles seront présentés au moment des interviews.

### 3. AVIS DE VACANCE/CONTRÔLEUR FINANCIER

**Titre de poste:** Contrôleur Financier de l'OAPI

**Catégorie:** HC1

**Date d'entrée en fonction:** 1er août 2027

**Durée de nomination:** Mandat de cinq (5) ans renouvelable une fois.

**Unité administrative :** Contrôle financier

**Date de clôture de dépôt de candidatures :** Lundi 15 juin 2026

**Lieu d'affectation :** Yaoundé (République du Cameroun)

**Condition d'éligibilité :**

- Être ressortissant d'un des pays membres de l'OAPI ;
- Être âgé de 55 ans au plus à la date de clôture du dépôt des candidatures ;
- Jouir de ses droits civiques et être de bonne moralité.

**Attributions Générales :**

Outre le contrôle classique de l'activité financière, le Contrôleur Financier est chargé de l'audit interne de l'Organisation. Il assure la vérification permanente du respect des procédures et méthodes mises en place par la Direction Générale pour le fonctionnement de l'ensemble des services de l'Organisation.

**Qualifications requises :**

- a) Être titulaire d'un Diplôme de 3<sup>ème</sup> cycle dans l'un des domaines suivants : audit, contrôle de gestion, comptabilité, finances.
- b) Justifier d'une expérience professionnelle d'au moins 5 ans à des fonctions de contrôle, de comptabilité ou de finances.

**Conditions d'emploi:**

Le poste est classé à la catégorie HC1 de la grille salariale en vigueur à l'OAPI.

Outre le salaire de base, l'intéressé (e) bénéficie :

- d'une indemnité de fonction ;
- d'une indemnité d'expatriation ;
- et divers avantages prévus par les textes en vigueur.

**Composition du dossier de candidature :**

Le dossier de candidature comprend :

- une demande de recrutement au poste à pourvoir adressée au Président du Conseil d'Administration par l'intermédiaire du Ministre en charge de l'industrie ;
- un extrait d'acte de naissance ou du jugement supplétif en tenant lieu ou une copie certifiée conforme de l'acte de naissance ;
- un curriculum vitae détaillé, certifié par l'administration d'origine ;
- un extrait de casier judiciaire datant de moins de trois mois ;
- une copie certifiée conforme des titres, diplômes et attestations de qualification ;
- une attestation régulièrement établie des emplois publics ou privés précédemment occupés et indiquant leur durée ;
- un certificat médical attestant que le candidat est apte à occuper le poste ;
- un mémorandum présentant les propositions du candidat pour l'accomplissement des missions.

Les originaux des documents exigibles seront présentés au moment des interviews.

### 4. AVIS DE VACANCE/AUDITEUR INTERNE

**Titre de poste :** Auditeur Interne de l'OAPI

**Catégorie:** HC1

**Date d'entrée en fonction :** 1er août 2027

**Durée de nomination :** Mandat de cinq (5) ans renouvelable une fois.

**Unité administrative :** Direction Générale

**Date de clôture de dépôt de candidatures :** Lundi 15 juin 2026.

**Lieu d'affectation :** Yaoundé (République du Cameroun)

**Condition d'éligibilité :**

- Être ressortissant d'un des pays membres de l'OAPI ;
- Être âgé de 55 ans au plus à la date de clôture du dépôt des candidatures ;
- Jouir de ses droits civiques et être de bonne moralité.

**Attributions Générales :**

L'auditeur interne est chargé d'évaluer les risques, de vérifier les contrôles internes, d'auditer les processus opérationnels et de faire des recommandations.

**Qualifications requises :**

- a) Être titulaire d'un Diplôme de 3<sup>ème</sup> cycle (DEA ou équivalent – Diplôme d'ingénieur de conception) ; une formation complémentaire en audit ou management de la qualité et la certification CIA (Certified Internal Auditor) constitue un atout ;
- b) Justifier d'une expérience professionnelle d'au moins dix (10) années dont un minimum de cinq (5) années en encadrement, acquise principalement au sein d'un office de propriété intellectuelle ou en cabinet de conseil spécialisé en propriété intellectuelle. Les compétences techniques attendues incluent la maîtrise des processus d'examen et de délivrance des titres de propriété intellectuelle, ainsi que les procédures de contrôle qualité applicables aux offices de propriété intellectuelle.

**Conditions d'emploi :**

Le poste est classé à la catégorie HC1 de la grille salariale en vigueur à l'OAPI.

Outre le salaire de base, l'intéressé (e) bénéficie :

- d'une indemnité de fonction ;
- d'une indemnité d'expatriation ;
- et divers avantages prévus par les textes en vigueur.

**Composition du dossier de candidature :**

Le dossier de candidature comprend :

- une demande de recrutement au poste à pourvoir adressée au Président du Conseil d'Administration par l'intermédiaire du Ministre en charge de l'industrie ;
- un extrait d'acte de naissance ou du jugement supplétif en tenant lieu ou une copie certifiée conforme de l'acte de naissance ;
- un curriculum vitae détaillé, certifié par l'administration d'origine ;
- un extrait de casier judiciaire datant de moins de trois mois ;
- une copie certifiée conforme des titres, diplômes et attestations de qualification ;
- une attestation régulièrement établie des emplois publics ou privés précédemment occupés et indiquant leur durée ;
- un certificat médical attestant que le candidat est apte à occuper le poste ;
- un mémorandum présentant les propositions du candidat pour l'accomplissement des missions.

Les originaux des documents exigibles seront présentés au moment des interviews.

**NB: pour toutes autres informations complémentaires, s'adresser à la Direction de l'Antenne Nationale de la Propriété Industrielle, sise Boulevard Denis SASSOU NGUESSO, face ex cinéma Vog. Tél: 06 626 93 10/05 538 87 82**

06 678 57 82

**Adresse à laquelle les dossiers doivent être envoyés :**

Le dossier complet sera adressé, sous pli fermé, par l'intermédiaire du Ministre en charge de l'industrie du pays d'origine du candidat, au Président du Conseil d'Administration au plus tard le lundi 15 juin 2026 à 15 Heures à l'adresse suivante :

**Monsieur le Président du Conseil d'Administration de l'OAPI, Ministre du Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat, Tél : +225 2720229528, Immeuble Postal 2001, 23<sup>ème</sup> étage, Abidjan Plateau, BPV142/143 Abidjan, Côte d'Ivoire.**

*NB : Seuls les candidats retenus seront informés de la suite du processus de recrutement.*

Fait à Brazzaville, le

**Emile Blaise Pascal OPANGAULT. –**

HOMMAGES

**Aux enfants de troupes de l'EMPGL décédés pendant la formation**

Dans le cadre de la célébration des 80 ans d'existence de l'École militaire préparatoire général Leclerc (EMPGL), une cérémonie d'hommages aux enfants de troupes morts prématurément lors de leur apprentissage a été organisée par cette école militaire, à la place d'armes de l'établissement à Brazzaville, le 6 mars 2026.



Après le dépôt de gerbes de fleurs, le recueillement

Dans la lettre du souvenir lue par le lieutenant Johnson Aristide, officier de tradition, il est ressorti que ces enfants de troupes décédés portaient en eux la rigueur du béret, l'éclat de l'espérance du fanion, l'incandescence de l'honneur. «A vous qui vous tenez aujourd'hui en rang, jeunes élèves de cette maison, comprenez la gravité et la sacralité de cet instant immémorial, le poids d'un silence qui plonge dans l'intemporalité. En ce 80<sup>e</sup> anniversaire, alors que nous célébrons la pérennité absolue de notre institution à travers les décennies lumineuses, nous affirmons avec solennité monumentale que sa grandeur ne réside pas seulement dans ses succès passés, mais dans sa capacité à se souvenir avec acuité infinie». Précisant que, «se souvenir c'est refuser l'indifférence, c'est opposer la fidélité inébranlable au néant de l'oubli, c'est prolonger la présence éclatante de ceux que la mort a réduits au silence, mais dont

*l'âme éthérée continue de briller dans l'histoire immortelle».*

En ce 6 mars 2026, a-t-il poursuivi, «l'EMPGL s'incline devant ses enfants tombés non pas sur un champ de bataille, mais dans l'âme même de leur apprentissage, là où se forge la vocation d'un cadre. Ils étaient jeunes. Ils avaient la cadence des pas et des chants synchronisés» a souligné l'officier de tradition. Une messe a été célébrée en l'église Notre-Dame de l'Assomption sous le thème: "Honorer le passé et tracer l'avenir". Elle a été rehaussée de la présence du colonel-major Camille Serge Oya, des membres du bureau exécutif de l'association des anciens enfants de troupes (AET). Dans l'évangile tirée du livre de l'Exode, l'aumônier de l'Eglise Evangélique du Congo (EEC), le pasteur Levy Nianga, a rappelé que le passé peut-être idéalisé et considéré comme un âge d'or. «La vie nous dit de nous

*souhaiter, de nous souvenir de quelque chose, des autres lieux et de le raconter à nos enfants. C'est tout ce que nous voulons: que tous les enfants reconnaissent les accomplissements et les efforts des générations précédentes du passé: J'exhorte les enfants de troupes à honorer le passé, tracer l'avenir et reconnaître les œuvres de Dieu. Nous devons nous tourner vers l'avenir avec espoir et conscience», a-t-il exhorté.*

Pour le lancement des festivités jubilaires de ces 80 ans, une série d'activités a été organisée les 4, 5 et 6 mars au nombre desquelles, une Journée pédagogique avec l'organisation d'un concours de dictée dont les résultats ont été rendus publics, ainsi que des compétitions sportives de volley-ball, de basket-ball et une cérémonie de vernissage.

Alain-Patrick MASSAMBA

FEMMES

**Les femmes des médias congolais s'unissent pour faire entendre leur voix**

L'Union des femmes des médias du Congo (UFEMCO) a organisé une exposition photographique et la projection d'un film documentaire pour rendre hommage aux femmes des médias pionnières et contemporaines qui ont contribué à l'histoire des médias au Congo. Cet événement a eu lieu le 7 mars à la maison russe, ex-Centre culturel russe à Brazzaville.



Au premier plan les officiels

La secrétaire générale de l'UFEMCO, Gloria Losselé, a souligné l'importance de cette initiative pour mettre en lumière le rôle des femmes et pour préserver la mémoire audiovisuelle du Congo. «Le projet ne se limite pas seulement à raconter le passé. Il cherche aussi à transmettre une mémoire collective aux nouvelles générations. En découvrant l'histoire de ces pionnières, les jeunes peuvent comprendre d'où viennent les médias congolais et mesurer les efforts qui ont été nécessaires pour construire ce secteur», a dit la secrétaire générale de l'UFEMCO.



Une vue des participants à l'exposition

L'événement a également été l'occasion de plaider pour la réhabilitation de l'ancien bâtiment de la télévision nationale, qui pourrait devenir un espace de formation et d'inspiration pour les jeunes aspirant aux métiers de la presse. En valorisant la mémoire des femmes journalistes et en soutenant les

talents de demain, l'UFEMCO participe à la construction d'un avenir médiatique plus juste, plus inclusif et plus dynamique pour le Congo.

L'UFEMCO est une organisation qui vise à renforcer la voix des femmes dans les médias, à promouvoir leurs compétences et à lutter pour l'égalité des genres dans la profession journalistique. Cette organisation a été créée en septembre 2024 et a déjà mené plusieurs activités, notamment des at-

eliers de sensibilisation et des formations pour les femmes des médias. L'union est ouverte à toutes les femmes journalistes, qu'elles soient débutantes ou expérimentées, et travaille en collaboration avec d'autres organisations pour promouvoir les droits des femmes et l'égalité de genres au Congo.

Noémie OSSALE ONDOUMA, Lionel MAMBEKE et Staelle OBINDI (Stagiaires)

FORMATION

**Renforcer les capacités de la société civile**

La section Congo de la coalition Tournons La Page (TLP), a tenu les 2 et 3 mars 2026 à l'hôtel de l'ACERAC, à Brazzaville, un atelier de formation sur le plaidoyer et les capacités en recherche au profit des responsables des organisations de la société civile affiliées au réseau Tournons La Page. Le thème de la formation a été «Protéger et renforcer la démocratie et la liberté».



Les organisateurs et les participants à la fin de l'atelier

La formation organisée avec l'appui financier de la Reynolds Foundation dans le cadre d'un projet régional, a été ouverte et clôturée par Christian Mounzéo, coordonnateur national de Tournons La Page. En présence de Brice Makosso, secrétaire général de la Commission diocésaine Justice et paix de Pointe-Noire et aussi un des responsables de Tournons La Page. Cette formation a été assurée par Mathieu Pourchier, expert formateur et directeur exécutif de la coalition Tournons La Page internationale de Paris. L'expert a situé les participants sur l'objectif d'un plaidoyer, la définition d'un plan d'action et sa mise en œuvre en identifiant le problème et le message à mettre en exergue. Le plaidoyer repose fortement sur les activités de communication. Il vise à sensibiliser à une injustice et à la violation des droits humains afin de mobiliser la communauté

ciblée et de provoquer un changement. C'est un appel urgent à une cause ou à une action citoyenne. Mathieu Pourchier a affirmé que «Les membres de la société congolaise sont dynamiques. J'ai beaucoup d'espoir que cette formation sur le plaidoyer et renforcer les capacités d'échanges avec les populations, l'Etat et avec toutes les parties prenantes des populations. Le plaidoyer permet de faire passer les idées et les besoins des populations aux décideurs politiques. Cela permet de créer des liens et des communications. Les organisations de la société civile doivent travailler en réseau pour se renforcer les unes les autres pour mieux défendre les besoins et les droits des citoyens». La coalition Tournons La Page, qui a démarré en 2014, est un réseau d'organisations de la société civile qui travaille dans

une quinzaine de pays africains et européens, principalement africains pour la protection et la promotion de la démocratie et les droits humains. A la fin de la formation Christian Mounzéo a dégagé l'intérêt de cette formation. «Nous avons pensé nécessaire que la société civile soit formée pour qu'elle dispose des rudiments nécessaires pour être préparée à l'exercice d'observation au processus électoral depuis des opérations préélectorales, électorales et postélectorales. Il nous a fallu donner des capacités nécessaires au groupe d'organisations Tournons La Page pour savoir comment documenter les cas de violation de la loi, des droits humains, des libertés dans le contexte de l'organisation du processus électoral. Le but est de renforcer la démocratie».

Philippe BANZ

DROITS DE L'HOMME

**Tournons La Page appelle au civisme**

La section Congo du réseau international d'organisations de la société civile Tournons La Page (TLP), a mis en place un plan d'action 2026-2027. Ce plan d'action résume la vision stratégique de la campagne pour ces deux années et sur l'élection présidentielle du 15 mars 2026. TLP Congo travaille pour la protection et la promotion de la démocratie, ainsi que pour les droits humains. Dans une interview, Christian Mounzéo, coordonnateur national de TLP Congo, donne les détails de ce plan d'action.



Christian Mounzéo

\*\*En rapport avec l'élection présidentielle de mars 2026, TLP Congo entend réaliser un certain nombre d'activités pour encourager les populations à participer massivement au suivi de certaines opérations électorales, notamment la campagne de distribution des cartes d'électeurs, le processus d'implantation des bureaux de vote, l'observation de la campagne électorale, le déroulement des opérations de vote, le suivi du contentieux électoral etc. TLP entend travailler sur l'évolution des mentalités électorales. Car il est établi que dans notre pays de nombreux citoyens votent sur la base de critères subjectifs. L'idée pour Tournons La Page Congo, c'est d'amener les populations à exercer un droit de vote responsable et réfléchi.

\*Quels sont les principaux défis de la présidentielle de 2026 et comment comptez-vous les surmonter?

\*\*Les défis ne se limitent pas qu'au niveau de l'élection présidentielle de mars 2026. Ils concernent toutes les élections. Ces défis portent essentiellement sur l'amélioration fondamentale de la gouvernance électorale. Premièrement, la mise en place d'un fichier électoral avec l'introduction de la biométrie est urgente. Le deuxième défi est lié à la mise place d'un nouveau découpage électoral juste et égalitaire. Le troisième défi concerne la neutralité et l'objectivité des instances impliquées dans les processus électoraux. Le quatrième défi est en liaison avec la réforme de la loi électorale qui autorise le vote spécifique des agents de la force publique. Enfin, l'accréditation est un sujet majeur d'autant que l'administration rechigne à l'idée

de valider l'accréditation des Ong indépendantes dans le cadre d'une observation mandatée.

\*Quels sont les critères que vous utilisez pour évaluer la crédibilité et la transparence du processus électoral?

\*\*TLP Congo estime qu'un processus électoral est sain et démocratique si ce processus se déroule dans la transparence, l'équité, l'égalité, le consensus, l'intégrité, l'inclusion et la participation, avec au bout de la chaîne les garanties en matière de recours, avec des structures indépendantes de gestion du contentieux électoral. De plus, une compétition électorale n'est crédible que par le fait de l'égalité des moyens, qu'ils soient matériels, techniques et humains, sans quoi le processus ne sera pas juste. TLP Congo entend suivre la réalisation des provisions de la loi en matière de transparence électorale et les principes universellement reconnus en matière d'intégrité des processus électoraux. C'est donc dire qu'une élection à huis clos, sans particulièrement l'observation neutre des partenaires internationaux, réduit la crédibilité des résultats.

\*Comment TLP Congo envisage-t-elle de promouvoir l'éducation à l'action non-violente et la lutte contre la corruption dans le cadre de son plan d'action 2026-2027?

\*\*TLP Congo entend promouvoir et vulgariser les méthodes de l'action non-violente auprès des populations. S'agissant de la corruption, TLP Congo exige que toutes les personnes élues ou nommées à des postes de responsabilité publics fassent obligatoirement une déclaration de leur patrimoine.

Propos recueillis par Philippe BANZ



**MINISTRE DE L'ECONOMIE, DU PLAN ET DE L'INTEGRATION REGIONALE  
PROJET DE CREATION DES ACTIVITES ECONOMIQUES INCLUSIVES ET RESILIENTES  
AU CHANGEMENT CLIMATIQUE  
UNITE DE GESTION DU PROJET**

*Financement: Banque Internationale de Reconstruction pour le Développement (BIRD - 9493-CG), Partenariat Mondial pour les Paysages Durables et Résilients (PROGREEN - C0684-CG) et (IDA - 7433-CG)*

**AVIS A MANIFESTATION D'INTERETS AMI N°002/MEPIR/PROCLIMAT/UGP-CPM/26**

**Recrutement d'un Consultant Individuel pour la réalisation de l'évaluation à mi-parcours du ProClimat**

**1. Contexte**

Le Gouvernement de la République du Congo a obtenu de la Banque internationale de reconstruction et de développement (BIRD) un prêt d'un montant de 70 millions USD et d'un don d'un montant de 12 millions USD du Partenariat mondial pour les paysages durables et résilients (PROGREEN), soit un total de 82 millions USD, pour la mise en œuvre du Projet de création des activités économiques inclusives et résilientes au changement climatique (ProClimat Congo - P177786). Le ProClimat a aussi bénéficié d'un financement additionnel de 50 millions USD de la part de l'IDA. La durée du Projet est de cinq (5) ans. Une partie de ces fonds serviront à effectuer le paiement au titre du contrat suivant: «Recrutement d'un Consultant Individuel pour la réalisation de l'évaluation à mi-parcours du ProClimat».

**2. Objectifs de la mission**

L'objectif général de l'évaluation à mi-parcours est d'apprécier de manière indépendante et objective la performance globale du ProClimat à mi-chemin de sa mise en œuvre, afin d'apprécier la performance du ProClimat et d'éclairer les décisions de gestion, de réaffectation éventuelle des ressources et d'ajustement des modalités de mise en œuvre pour la phase restante.

L'évaluation à mi-parcours devra également fournir des orientations stratégiques pour optimiser la mise en œuvre durant la période restante du projet.

Il s'agira plus précisément de:

**- Apprécier la pertinence du projet:** vérifier si le projet apporte une réponse adéquate aux problématiques identifiées lors de sa conception et s'il s'inscrit pleinement dans les standards attendus en matière de pertinence et de durabilité, en exploitant les points ci-après:

- o L'adéquation des objectifs du projet avec les besoins réels des communautés bénéficiaires;
- o La cohérence des interventions avec les politiques nationales et locales en matière de changement climatique et de développement durable;
- o L'alignement du projet avec les priorités des parties prenantes (collectivités locales, bénéficiaires, institutions techniques).

**- Evaluer l'efficacité du projet:** apprécier dans quelle mesure les actions mises en œuvre produisent les résultats attendus, en passant par la vérification de points ci-après:

- o Le niveau d'atteinte des résultats intermédiaires et des indicateurs du cadre de résultats;
- o L'état de mise en œuvre et le degré de réalisation des activités planifiées;
- o La qualité technique des infrastructures réalisées;
- o Le niveau d'adoption des pratiques climato-intelligentes par les bénéficiaires;
- o La participation effective des communautés (y compris femmes et jeunes);
- o L'efficacité du dispositif de gestion, de coordination et de pilotage du projet mis en place en rapport avec les dispositions contenues dans Manuel de procédures de Gestion Administrative, Financière, Comptable, Environnementale et Sociale du projet.

**- Analyser l'efficacité:** dans le but d'apprécier l'efficacité et la rigueur de la mise en œuvre du projet, le consultant sera chargé d'analyser la gestion des ressources mobilisées, le respect des délais, la pertinence du rapport coût résultats des activités et infrastructures, ainsi que la qualité des mécanismes de coordination et de gouvernance. Ceci va renvoyer à l'analyse de:

- o La gestion des ressources financières et humaines;
- o Le respect des délais d'exécution des activités;
- o Le rapport coût-résultats des infrastructures et activités;
- o L'efficacité des mécanismes de coordination et de gouvernance du projet.

**- Examiner la durabilité des acquis:** il s'agira d'anticiper sur la capacité des bénéficiaires et des institutions locales à préserver et consolider les acquis du projet une fois celui-ci achevé. Il s'agira de mesurer non seulement leur aptitude à maintenir les résultats obtenus, mais aussi leur engagement à les inscrire dans la durée, en tenant compte des ressources disponibles, des mécanismes de gouvernance et du contexte socio-institutionnel. Cette analyse permettra de déterminer si les effets du projet sont durables et si les acteurs locaux disposent des moyens nécessaires pour en assurer la pérennité, en passant par le passage en revue des points suivants:

- o L'existence et la fonctionnalité des mécanismes de maintenance des infrastructures;
- o Le niveau d'appropriation communautaire;
- o Le renforcement effectif des capacités locales et institutionnelles;
- o Les risques susceptibles d'affecter la pérennité des résultats.

**- Apprécier les effets intermédiaires et la contribution au développement:** Il s'agira ici d'identifier les premières transformations induites par le projet et leur potentiel à générer des impacts à long terme, à travers l'analyse de:

- o changements observables en matière d'accès aux services de base (eau, énergie, mobilité);
- o effets sur les revenus et les activités économiques locales;
- o réduction de la vulnérabilité climatique;
- o effets environnementaux (pression sur les ressources naturelles, adoption de pratiques durables).

**- Identifier les contraintes et formuler des recommandations:** il va s'agir ici d'examiner les principaux défis et risques liés à la mise en œuvre du projet, tout en formulant des recommandations opérationnelles et en proposant, si nécessaire, des ajustements au cadre logique et aux indicateurs, en passant par:

- o Identifier / recenser les principaux défis et difficultés techniques, institutionnels, logistiques ou financiers rencontrés par l'Unité de Gestion du Projet dans la conduite des activités du Projet;
- o Analyser les risques émergents;
- o Formuler des recommandations concrètes, priorisées et opérationnelles pour la phase restante du projet en particulier en identifiant les activités prioritaires et proposer les ajustements susceptibles de palier aux difficultés identifiées et proposer un réajustement le cas échéant des objectifs initiaux et éventuellement des indicateurs de résultats du Projet déclinés dans le manuel de mise en œuvre du projet;
- o Examiner les modalités de restructuration du projet.

**3. Profil du Consultant**

Le consultant qui sera sélectionné pour cette mission doit avoir le profil ci-après:

- Avoir un diplôme supérieur (Master ou équivalent) en évaluation de projets, sciences environnementales, développement international ou disciplines connexes;
- Avoir une expérience confirmée (au moins 7 ans) dans l'évaluation de projets de développement, idéalement liés au climat ou à l'environnement;
- Avoir réalisé au moins une mission de revue à mi-parcours/mission d'achèvement en République du Congo couronnée par des attestations de bonne exécution;
- Avoir une expérience confirmée dans des contextes fragiles ou forestiers d'Afrique centrale (Congo, Bassin du Congo, contextes comparables);
- Avoir une maîtrise des approches participatives et des outils d'évaluation (cadre logique, indicateurs SMART);
- Avoir une maîtrise des procédures des bailleurs internationaux (Banque mondiale, AFD, BAD, BDEAC, etc.);
- Avoir une connaissance du contexte congolais ou sous régional est un atout.

**4. Durée**

La mission d'évaluation à mi-parcours du ProClimat s'étendra sur une période estimée de 36 jours ouvrables, conformément aux exigences de rigueur et de profondeur analytique attendues. La période exacte sera précisée en fonction du calendrier opérationnel du projet, de la disponibilité du Consultant qui sera recruté.

**5. Processus de sélection**

La sélection du Consultant se fera en accord avec les procédures définies dans le Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement des Projets d'Investissements (FPI) de la Banque mondiale, version de septembre 2025. La méthode de sélection à utiliser est Consultant Individuel (CI). A l'issue de l'évaluation des manifestations d'intérêts, seul le candidat évalué le mieux qualifié sera invité à soumettre sa proposition technique et financière.

**6. Dossiers de candidature**

Les dossiers de candidature doivent être constitués des pièces ci-après:

- Une lettre de motivation datée et signée;
- Un curriculum Vitae détaillé signé et à jour incluant les références de missions similaires;
- Les copies des diplômes;
- Les attestations de bonne exécution ou certificats de service faits/Copies d'anciens contrats justifiant l'expérience du Consultant;
- La copie d'une pièce d'identité.

Ces manifestations d'intérêts doivent être déposés sous pli fermé ou envoyés par courrier électronique à l'adresse ci-dessous au plus tard le **31 mars 2026 à 16H00, heure locale** avec la mention : «**Avis de recrutement d'un Consultant Individuel pour la réalisation de l'évaluation à mi-parcours du ProClimat.**»

Les candidats intéressés et éligibles doivent obtenir des informations et prendre connaissance des Termes de référence (TDRs) en envoyant un e-mail à l'adresse suivante: [proclimatcongo@gmail.com](mailto:proclimatcongo@gmail.com), en copie [proclimatpassmarches@gmail.com](mailto:proclimatpassmarches@gmail.com) ou en se rendant à l'adresse suivante **du lundi au vendredi, de 9 heures à 16 heures.**

**Adresse:** Projet de création des activités économiques inclusives et résilientes au changement climatique (ProClimat), sur l'Impasse du Croisement Groupe Scolaire REMO et Avenue Maréchal LYAUT, Résidence Ex Air Afrique, Centre-Ville, Brazzaville, République du Congo, E-mail: [proclimatcongo@gmail.com](mailto:proclimatcongo@gmail.com), Tél. + 242: 06 498 97 25/ 06 696 16 10

*Fait à Brazzaville, le 16 mars 2026*

*Le Coordonnateur*

**Mexans Sosthène MAYOUKOU**

INSTITUT FRANÇAIS DU CONGO (IFC)

Maman Credo a loué et célébré la musique africaine

Dans le cadre du Festival Mwindi, l'artiste chanteuse chrétienne Maman Credo s'est produite en concert live mercredi 25 février 2026 dans la salle Savorgnan De Brazza de l'Institut français du Congo (IFC), à Brazzaville. L'événement intitulé "L'Afrique à un niveau", a été un spectacle de gospel et de célébration, mais également un moment de louange et de célébration de la musique africaine, avec une forte identité culturelle. Au mieux de sa forme, Maman Credo a réussi à captiver le public par ses différents titres, ses pas de danse et son talent souvent sanctionnés par des applaudissements nourris et prolongés. Dans l'ensemble, le public n'a pas regretté d'avoir participé à ce spectacle, il est sorti de là satisfait, tout en encourageant l'artiste de continuer sur cette lancée pour le bien de la musique congolaise.



Maman Credo a captivé le public par ses titres et pas de danse



Maman Credo

rendre autonomes, de redonner vie à la musique féminine. Sa notoriété, c'est aussi le Festival "Zaba", un événement mêlant musique folklorique et urbaine qui offre au public de l'ambiance, créant une communauté unie autour de cette formation d'expression. Par ce festival, Maman Credo fait la promotion du patrimoine musical chrétien en mettant en lumière les musiques folkloriques d'expression chrétienne, afin de renforcer leur rôle dans la liturgie et des activités spirituelles des églises, d'encourager l'intégration des rythmes et mélodies traditionnelles dans les politiques religieuses en utilisant le folklore, en vue de mobiliser les fidèles pour des célébrations plus inclusives, de stimuler le dialogue interconfessionnel et pour favoriser les échanges et partages entre différentes confessions religieuses.

Alain-Patrick MASSAMBA

en même temps à travers son art qui se veut une affirmation de l'identité africaine et une magnificence de son patrimoine traditionnel et culturel. En parallèle, Maman Credo est membre du Collectif Tosala, fortement engagée dans la discrimination des violences faites aux femmes, dans la sensibilisation à l'indépendance financière des femmes, la formation dans le secteur culturel, en particulier pour les femmes, afin de les

Artiste pluridisciplinaire et promotrice culturelle évoluant dans un registre assez singulier depuis 2005, notamment le Zoulou Kongo, une fusion du folklore sud-africain et congolais, avec plusieurs singles à son actif sur le marché, Maman Credo demeure l'une des têtes d'affiche de la musique féminine congolaise. Son engagement et son implication dans la promotion de la culture congolaise en sont la preuve. Elle divertit et éduque

NOTES DE LECTURE

"Le racisme", l'autre ouvrage de Victor N'gembo-Mouanda

Paru aux éditions Le Manuscrit à Paris, en France, en 2007, et comptant 175 pages, l'ouvrage est constitué de neuf chapitres: "Les défenseurs de la supériorité raciale"; "Le quotient intellectuel"; "Les préjugés sociaux"; "Le racisme scientifique"; "Le commerce des esclaves"; "La pseudo-science et la race"; "L'enjeu de la bataille en Afrique"; "L'égalité raciale: une utopie ou une réalité"; "Le racisme et la solution". L'auteur de "Le racisme: la honte d'une société qui se dit civilisée", n'est autre Victor N'gembo-Mouanda, écrivain congolais résident en Angleterre.



Le livre en couverture

des rapports. L'Europe m'a paru en avance d'un siècle sur l'Afrique. Et puis, j'ai découvert, horrifié, que pas grand-chose n'avait réellement changé dans le cœur des gens...» En effet, poursuit-il, «il y a une longue traînée des préjugés raciaux. C'est en Angleterre que j'ai fait plus d'une fois l'expérience du racisme. Le choc a été terrible. J'ai eu envie de rentrer dans mon pays, de fuir tout cela. En Angleterre, un des moments les plus forts de la ségrégation est quand on emprunte le transport public. J'ai remarqué que même dans le métro, le bus et le bateau, les gens hésitent à s'asseoir avec ceux d'une autre race. Alors, que se passe-t-il dans d'autres lieux, occasions et moments de la journée?», s'interroge-t-il. J'estime, affirme, Victor N'gembo-Mouanda, «qu'un changement doit passer par l'éducation. L'éducation nous fait accepter l'universalité des êtres humains et elle peut aider à faire tomber les barrières du racisme, de la discrimination et de l'exclusion, même dans les pays où la haine ethnique est vivace»,

explique-t-il. En définitive, relève-t-il, «il y a un temps pour toutes choses. Que les racistes y croient ou non, pour tout il y a un temps fixé, oui un temps, pour toute affaire sur terre: un temps pour haïr et un temps pour aimer. Il y a un temps où le racisme ne sera plus. Comme des choses anciennes, le racisme, et les racistes auront disparu. Il faut toujours se dire dans son cœur que celui qui créa les humains selon la couleur de leur peau jugera les racistes, car il y a un temps pour toute affaire et concernant toute œuvre. Il y a une fin pour les Blancs et une fin identique. Comme meurent les uns, ainsi meurent les autres de sorte que devient la mort il n'y a pas de supériorité d'une race sur l'autre, car tous vont à un même lieu: la tombe». Maître Victor N'gembo-Mouanda est né en République du Congo. Il a passé son enfance à Loutété dans la région de la Bouenza. Licencié ès Lettres de l'Université Marien Ngouabi de Brazzaville, il a successivement exercé les fonctions de secrétaire de direction et chef du pool dactylo, de conseiller juridique et chargé des enseignements de la langue française à l'Institut technique médical appliqué. Outre l'enseignement, Victor N'gembo-Mouanda mène une vie professionnelle et scientifique très active. Chercheur et étudiant en langues africaines bantoues; conférencier, il est politologue, et parle couramment sept langues. Ancien étudiant à l'Université de Cambridge, au Royaume-Uni, il est l'auteur de nombreux articles de presse engagés.

Alain-Patrick MASSAMBA

ROMAN

Milie Théodora Miéré publie «La Proie-Tome 2»

Décidément, l'écrivaine franco-congolaise Milie Théodora Miéré est très attachée aux symboles. Le 28 novembre 2025, à l'occasion de la Journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes, elle avait publié aux Editions Edilivre (Paris, France), son dixième livre: «La proie». En ce début du mois de mars, dédié à la femme, l'autrice a fait paraître, aux mêmes éditions son onzième ouvrage: «La proie-Tome 2».



Milie Théodora Miéré



La couverture du livre

Ouvrage de 166 pages, sous-titrée «Le chemin du bonheur - Maman solo», «La proie-Tome 2» parle de l'histoire d'une mère, Pauline, dans le combat pour ses enfants dans la co-parentalité avec un ex-toxic ou pervers narcissique. Depuis quatorze ans, cette dame tient. Sous le poids des responsabilités professionnelles et familiales, seule avec ses deux filles, elle affronte les violences répétées d'un ex-conjoint et l'enlèvement d'une séparation qui ne met pas fin à l'emprise, mais la déplace. Après le divorce, le conflit se transforme. Plus diffus, plus insidieux, il s'insinue dans le quotidien, les démarches administratives, les décisions parentales, les silences. Pauline découvre combien il est difficile de reconstruire une parentalité juste lorsque la domination persiste sous d'autres formes. Ce récit raconte le temps long de la coparentalité sous emprise: l'usure, la solitude ordinaire, la charge mentale, mais aussi les stratégies mises en place pour protéger les enfants, préserver un cadre, continuer à avancer. Il interroge les fondements de la relation amoureuse, de la parentalité et de la transmission, ainsi que les limites des réponses institutionnelles face aux violences psychologiques.

À travers une fiction nourrie de récits et d'entretiens, «La Proie - Tome 2» donne à voir ce qui se joue à bas bruit dans de nombreuses familles après la rupture: comment tenir, comment nommer, comment transmettre autre chose que la violence? Un roman sur la résistance discrète, la protection des enfants et la possibilité, malgré tout, de bâtir un refuge et de marcher vers la lumière. «Ce roman a pour thème la violence après la séparation. Il explore les conséquences sociales et psychologiques de la coparentalité sous emprise après une séparation. À travers le personnage de Pauline, le récit aborde les violences invisibles qui peuvent persister après une rupture: pressions administratives, charge mentale, solitude parentale et reconstruction progressive d'un équilibre familial. Le roman interroge également la manière dont les institutions répondent - ou peinent à répondre - aux violences psychologiques. Le livre traite principalement de: la coparentalité conflictuelle, la violence psychologique après la séparation, la résilience des mères seules, la protection des enfants, la reconstruction après l'emprise. C'est un roman, mais il s'appuie sur des situations réelles observées ou racontées. «La Proie - Tome 2» raconte une

violence silencieuse: celle qui continue après la séparation et qui se glisse dans la coparentalité, les démarches administratives et le quotidien des enfants. Il parle de la résistance discrète de nombreuses mères qui tentent de protéger leurs enfants tout en reconstruisant leur vie. À la fois récit intime et réflexion sur les mécanismes de domination psychologique, «La Proie - Tome 2» évoque la solitude, la charge mentale et les stratégies discrètes mises en place par certaines mères pour protéger leurs enfants et reconstruire un équilibre. En filigrane, le livre interroge aussi les limites des réponses institutionnelles face aux violences psychologiques, souvent plus difficiles à identifier que les violences physiques», commente Milie Théodora Miéré. Elle qui est enseignante-chercheuse en sciences de l'information et de la communication, spécialisée dans les vulnérabilités sociales, les médiations numériques et la santé publique. Et dont les travaux s'intéressent notamment aux situations de fragilité familiale, aux solidarités et aux dispositifs qui permettent de protéger les individus face aux violences ou aux ruptures. Son nouveau roman s'inscrit dans cette réflexion. Il est disponible en librairie au prix de 16 euros (10.480 F. CFA).

Véran Carrhol YANGA

MEMO

Philippe Mockouamy, dirigeant et formateur des talents

C'est le jeudi 21 décembre 2017, à Kinshasa (République Démocratique du Congo), que Philippe Mockouamy, colonel des Forces armées congolaises (F.A.C.) à la retraite s'est éteint des suites de maladie. Il demeure jusqu'à ce jour, le plus grand chef de la Musique principale des F.A.C. de tous les temps. Depuis sa disparition, les clarinettes congolaises se sentent orphelins, car il a donné ses lettres de noblesse à cet instrument prisé par de nombreux mélomanes, mais a eu également le grand mérite d'avoir dirigé avec maestria la musique principale des F.A.C., et de former dans son domaine au sein de l'Armée populaire nationale (A.P.N.), redevenue F.A.C., à la faveur de la Conférence nationale souveraine de 1991, environ deux générations d'artistes.



Philippe Mockouamy

Beaucoup de ceux qui dirigent actuellement la musique militaire lui doivent leur carrière. Il a remis à l'honneur la musique principale des F.A.C. et a suscité de nombreuses créations d'œuvres contemporaines dont il a lui-même assuré la vulgarisation. Personnage truculent, généreux, jovial, affable et travailleur acharné, Philippe Mockouamy a, toute sa vie, donné des centaines de prestations officielles, certaines avaient pour buts, de rendre hommage aux plus hautes personnalités de l'Etat, animer les

principales prise d'armes et autres manifestations patriotiques qui rythmaient la vie de la nation (et beaucoup de jeunes gens de l'époque, enthousiastes, dont l'auteur de cet article, prenaient souvent la direction du Boulevard des armées pour le voir à l'œuvre), mais également, au sens plus large, celles qui consistaient à défendre et à promouvoir la musique militaire congolaise. Il a servi La Musique principale des F.A.C., dans les années 1970 à 1990. En dehors de sa fonction principale, puis, pendant sa retraite, il s'est illustré dans de nombreuses activités culturelles, notamment dans l'encadrement et la formation des artistes connus et novices. Dans son long parcours d'artiste, il a pris part à plusieurs forums de musique: le premier Festival panafricain d'Alger en juillet

1969, en qualité de membre du jury-section musique contemporaine africaine; "Les Trois glorieuses", l'ancien hymne national de la République populaire du Congo du 1<sup>er</sup> janvier 1970 jusqu'en 1991, écrit par Henri Lopès, et la musique par Philippe Mockouamy. Il a également occupé les fonctions de président de la Fédération des musiciens congolais (FEMUCO), créée à partir de 1983. En 2008, celles de responsable de l'émission "MTN ZIK Stars", destinée à promouvoir les jeunes talents. De même, il a été l'un des hauts dignitaires de la Cour du Roi Makoko (Roi des Batékés) de Mbé. De confession religieuse salutariste, il était membre du Bureau divisionnaire de la Camaraderie des Hommes de la Division I de Brazzaville. A la faveur de la commémoration du 80e anniversaire de l'Armée du Salut, couplée à la visite du général André Cox à Brazzaville, il a fait partie des camarades salutaristes ayant reçu un prix des mains du Chef Mondial de l'Armée du Salut. Il convient de rappeler que sa dernière sortie en public remonte au samedi 16 décembre 2017 au Poste de Moungali, à l'occasion du rallye territorial des ministères féminins. Ce jour-là, il avait dirigé le chant présenté par les hommes des Divisions I et II de Brazzaville. Dans les années 40 et 50, Philippe Mockouamy, son frère aîné (dont le colonel portait le même nom et prénom) a fait partie du groupe Victoria Brazza de Paul Kamba. Pour honorer sa mémoire à sa juste valeur, il serait souhaitable qu'un édifice du pays puisse être baptisé à son nom.

Alain-Patrick MASSAMBA

## FOOTBALL

# AS Otohô à quitte ou double au Caire

C'est ce dimanche 22 mars 2026 que seront connues les quatre équipes qui disputeront les demi-finales de la Coupe de la Confédération. Le représentant congolais, AS Otohô, bien que tenu en échec (1-1) samedi 14 mars dernier au Stade Président Alphonse Massamba-Débat à Brazzaville par Zamalek SC, lors du match aller des quarts de finale, brigue un des tickets en jeu. A mi-parcours des quarts de finale, Zamalek SC semble bien placé puisque recevant son adversaire pour la rencontre décisive.

Le match aller était d'une importance capitale pour les "Jaune et bleu" qui restent le dernier représentant congolais en compétition africaine. Après un parcours solide en phase de groupes, l'AS Otohô espérait prendre une option favorable avant le match retour, au Caire. Face à un adversaire redoutable, les joueurs congolais devaient faire preuve de détermination et d'efficacité pour espérer une qualification en demi-finale.

Frustrant, c'est le mot approprié au terme de la rencontre, largement dominée par l'AS Otohô. Malheureusement, les joueurs congolais ont vendan-



Une phase de jeu du match aller

gé plusieurs occasions nettes de but. Et ils ont eu trop de respect pour les Egyptiens. De ce type de rencontre, seul le résultat compte. Et le résultat, c'est le score nul (1-1) qui complique les chances de l'AS Otohô, condamnée à aller chercher la qualification à l'extérieur.

C'est un match nul aux conséquences fâcheuses. On aura beau sortir la calculatrice pour démontrer que tout est possible, il faut admettre d'abord que l'AS Otohô a laissé passer sa chance et, de surcroît, à domicile. Logiquement donc, la qualification tend la main à Zamalek plutôt qu'à l'AS Otohô. C'est là un pronostic de la raison mais celui du cœur reste difficilement envisageable. Car

il nécessite beaucoup trop de choses comme la foi, la détermination, l'efficacité devant les bois adverses, l'intelligence, l'audace et l'imagination.

Il est vrai qu'en football, jamais rien n'est impossible. Car après tout, chaque match a sa propre réalité. Les exemples sont à la pelle où les équipes qui croyaient tenir le bon bout vont finir par être renversées. Mais le Congo, depuis belle lurette, a perdu l'habitude des hauts faits de gloire à l'extérieur. Voilà pourquoi nombre d'amoureux du ballon rond congolais estiment que leur représentant a très peu de chance de continuer sa route dans cette Coupe de la Confédération.

Franck SOUAPIBOU

## BASKET-BALL

## Levée imminente de la sanction du Congo par la FIBA Afrique

La Fédération congolaise de basket-ball (FECOKET) annonce dans un communiqué dont "La Semaine Africaine" a eu la primeur mardi 17 mars 2026, que le Congo a régularisé sa situation auprès de FIBA Afrique, en payant sa dette auprès de l'instance continentale. Ce qui doit permettre la levée de la suspension qui pesait sur la FECOKET depuis 2017.

«La Fédération congolaise de basket-ball a l'immense plaisir d'informer l'opinion publique nationale, les acteurs du monde sportif, ainsi que la famille du basket-ball, que la République du Congo a officiellement procédé au règlement intégral de l'amende qui lui avait été infligée par la FIBA», indique le communiqué de presse de la FECOKET.

«Le dénouement de ce dossier, attendu depuis plusieurs années, a été rendu possible grâce à la très haute et forte implication de Son Excellence Monsieur Denis Sassou Nguesso, président de la République, chef de l'Etat», précise le communiqué.

Pour la FECOKET, par «ce geste de haute portée patriotique, le Président de la République réaffirme à n'en point douter son engagement



indéfectible en faveur de la jeunesse congolaise et du développement du sport». Cette intervention «décisive», poursuit-elle, «permet désormais au basket-ball congolais de retrouver sa pleine légitimité et sa place d'antan au sein de l'instance continentale».

### Gratitude au Président de la République

La FECOKET salue l'action du président de la République pour le paiement de la dette du Congo à la FIBA Afrique.

«Le président de la FECOKET et l'ensemble de son Bureau exécutif expriment leur profonde gratitude au Chef de l'Etat pour ce soutien salvateur». De même, elle remercie le ministre des Sports et,

particulièrement «les conseillers spéciaux de Monsieur le Président de la République, chef de l'Etat pour les efforts de coordination ayant conduit à cette issue heureuse».

Selon la FECOKET, libéré de cette contrainte financière et administrative, «le basket-ball congolais entre dans une nouvelle ère». Dès lors, cette instance s'engage à tout mettre en œuvre pour relancer les programmes de détection, l'organisation des compétitions nationales, des stages de formation...et préparer le retour des Diablos-Rouges sur l'échiquier africain «avec ambition, fierté et dignité».

G.-S.M.

**Maître Sandra Célia M'BATCHI-DHELLO BOUBAG, Notaire à Pointe-Noire, République du Congo, en son Etude sise Avenue Boulevard Charles de Gaulle (Au-dessus des Ets JAKANE à côté du restaurant JAÏPUR en diagonal de PARK N SHOP), Boite Postale 1161, Téléphone (242) 05.523.85.38 ; 06.631.74.01 ;**

## INSERTION LEGALE

Aux termes d'un acte authentique portant Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire, en date à Pointe-Noire, République du Congo, du douze février deux mille vingt-six de «**KSORFT GROUPE SARL**» à caractère pluripersonnel au capital de Francs CFA UN MILLION (1.000.000), dont le siège social est 032 sis Avenue de l'Indépendance en diagonal de la Station X-OIL, Arrondissement III Tié-Tié, Pointe-Noire, République du Congo immatriculée au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier tenu par le Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire sous le numéro **CG-PNR-01-2021-B12-00292**, reçu par le Notaire ci-dessus nommé, enregistré suivant **Folio 033/1 n°519**, il a été uniquement résolu, le changement de la gérance qui dorénavant sera exclusivement assurée par Madame **Ursula Rothe NGOT BYMBOU**.

Conséquemment à l'unique résolution ci-haut mentionnée les formalités de dépôt de l'acte ci-dessus décrit, objet de la présente publication, ont été effectuées au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, République du Congo, le douze mars deux mille vingt-six, sous le numéro **CG-PNR-01-2026-D-00171** et portées sur le Registre d'arrivée sous le numéro **CG-PNR-01-2026-M-07530**.

Pour avis,  
**Maître Sandra Célia M'BATCHI-DHELLO BOUBAG.**

**ETUDE Maître Maurice MASSELOT NOTAIRE**

**B.P : 4866, téléphone : (242) 06 667.00.66 / 05 767.00.66 / 05 369.69.97  
104, Avenue LOEMBET Benoît, derrière ALUCONGO,  
Face Laboratoire de Total.  
E-mail : masselotnotaire@gmail.com  
NIU n°P220000000038926**

## INSERTION LÉGALE

Par acte en la forme authentique, en date à Pointe-Noire, du **27 février 2025**, Le Notaire soussigné a reçu pour modification les statuts de la société dénommée **HOME ENERGIE DISTRIBUTION-SARL**, aux caractéristiques :

- Dénomination: **HOME ENERGIE DISTRIBUTION**.

- Forme de la société: Société à Responsabilité Limitée.

- Capital Social: 1.000.000F CFA.

- Siège Social: A Pointe-Noire, quartier Tié-Tié (Station Service Savon), téléphone: 05.325.19.78.

- Objet Social: Prestation de services off/on shore, vente de matériels énergétiques, vente des produits pétroliers, vente de matériels de maintenance industrielle, mise à disposition du personnel.

- Durée: 99 années à compter de l'immatriculation au RCCM.

- Enregistrement: À Pointe-Noire, sous le **n°0323, Folio 038/13 en date du 25 février 2026**.

- Dépôt: A Pointe-Noire, au Greffe du Tribunal de Commerce sous le **n°CG-PNR-01-2026-D-00155 en date du 04 mars 2026**.

- Immatriculation: A Pointe-Noire, au

Greffe du Tribunal de Commerce sous le **n°CG-PNR-01-2022-B12-00268 en date du 20 décembre 2022**.

### Modifications intervenues:

Aux termes du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société **HOME ENERGIE DISTRIBUTION-SARL** du **27 février 2025**, enregistré au **RCCM de Pointe-Noire le 04 mars 2026**, il a été décidé:

- Cession de parts: L'associé **REY Ludovic** cède la totalité de ses quinze (15) parts sociales à la société **GBMS-SARL**.

- Cession de parts: L'associée **MOULIN usage REY Danièle Joëlle** cède la totalité de ses dix (10) parts sociales à la société **GBMS-SARL**.

En conséquence, la société compte désormais quatre (04) associés.

- Gérance: Monsieur **KIMINA Elvery Herman** est maintenu aux fonctions de gérant de la société pour une durée indéterminée.

Pour avis  
**Maître Maurice MASSELOT NOTAIRE**